



# L'emplois des jeunes en Côte d'Ivoire

Une étude diagnostique

Clément K. Kouakou et Adébo T. Koba

## L'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire : une étude diagnostique

Clément K. Kouakou et Adébo T. Koba

2015

Ce document d'orientation fait partie d'une série d'études préparées à la demande du Centre de recherche pour le développement international et de la Fondation MasterCard, pour faire ressortir le défi de taille que représente l'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne. Les travaux visent à contribuer à de nouveaux domaines de recherche qui pourront constituer une base de données susceptibles d'orienter vers des solutions pratiques et pertinentes pour l'élaboration de politiques.

Les opinions émises dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherches pour le développement international et de la Fondation MasterCard.

### À propos des auteurs

**Le professeur Clément Kouadio Kouakou** est enseignant-chercheur à l'UFR des sciences économiques et de gestion (UFR-SEG) de l'Université Félix-Houphouët-Boigny de Cocody, à Abidjan, et directeur par intérim du Centre de recherches microéconomiques du développement (CREMIDE), laboratoire de recherche de l'UFR-SEG. Ses travaux de recherche ont essentiellement porté sur l'insertion des jeunes, les politiques d'emploi et leur évaluation.

Économiste du travail, **Themrise Khan** possède de nombreuses expériences professionnelles dans l'analyse socio-économique et l'élaboration des politiques publiques, plus spécifiquement les politiques d'emploi des jeunes, de lutte contre le travail des enfants, d'employabilité, d'analyse du marché du travail et d'entrepreneuriat. Il est actuellement consultant sur les politiques et programmes publics d'emploi des jeunes pour des organisations du système des Nations Unies (BIT) et Think Tanks.

### À propos du Centre de recherches pour le développement international

S'inscrivant dans l'action du Canada en matière d'affaires étrangères et de développement, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) investit dans le savoir, l'innovation et les solutions visant à améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance dans les pays en développement. En réunissant les bons partenaires autour d'occasions à saisir qui sont porteuses d'impact, le CRDI aide à former les chefs de file d'aujourd'hui et de demain et à susciter des changements positifs à vaste échelle. Pour plus de renseignements, veuillez visiter notre site : [www.crdi.ca](http://www.crdi.ca).

### À propos de la Fondation MasterCard

La Fondation MasterCard collabore avec des organisations visionnaires afin d'assurer à des personnes vivant dans la pauvreté, principalement en Afrique subsaharienne, un meilleur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à des services financiers. En tant que l'une des plus importantes fondations privées, ses actions sont guidées par sa mission de faire progresser l'apprentissage et de favoriser l'inclusion financière pour créer un monde solidaire et équitable. Basée à Toronto, au Canada, son indépendance a été établie par MasterCard Worldwide lors de la création de la Fondation en 2006. Pour de plus amples informations sur la Fondation, veuillez consulter le site [www.mastercardfdn.org](http://www.mastercardfdn.org).

### Contact

Centre de recherches pour le développement international  
CP 8500, Ottawa ON  
Canada K1G 3H9  
Tél. : +1 613-236-6163  
Courriel: [sig@idrc.ca](mailto:sig@idrc.ca)  
[www.idrc.ca](http://www.idrc.ca)

## Table des matières

Sigles et acronymes .....	ii
<b>Sommaire</b> .....	1
<b>1. Introduction</b> .....	5
1.1. Contexte socio-économique de la Côte d'Ivoire .....	5
1.2. Justifications et objectifs de l'étude .....	7
1.3. Méthodologie d'analyse .....	8
1.4. Plan de l'étude .....	8
<b>2. Que savons-nous de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire?</b> .....	9
2.1. Structure et dynamique de la population jeune .....	10
2.2. Situation et profil de l'emploi des jeunes .....	10
2.3. L'adéquation formation-emploi .....	12
2.4. Programmes et projets d'insertion des jeunes .....	13
<b>3. Qui sont les intervenants responsables de l'emploi des jeunes?</b> .....	15
3.1. Dispositif institutionnel pour l'emploi des jeunes .....	16
<i>La présidence de la République, la primature et l'Assemblée nationale</i> ....	16
<i>Les ministères</i> .....	17
<i>Les agences techniques</i> .....	17
<i>Les structures de financement</i> .....	19
<i>Les structures d'appui, le secteur privé et les organisations</i> <i>professionnelles et syndicales</i> .....	19
<i>Les collectivités territoriales</i> .....	20
<i>Les acteurs de la société civile et les partenaires au développement</i> .....	20
<i>L'organe de coordination : la Commission nationale de l'emploi (CNE)</i> ....	21
3.2. Coordination des institutions chargées de l'emploi des jeunes .....	21
<b>4. État des connaissances et des lacunes</b> .....	23
4.1. Données et études sur l'emploi des jeunes .....	23
<i>Les données sur l'emploi des jeunes</i> .....	23
<i>Les études sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire</i> .....	23
4.2. Connaissances sur l'emploi des jeunes : lacunes et besoins potentiels des principaux acteurs .....	25
<i>Structure et dynamique de la population jeune</i> .....	25
<i>Adéquation formation-emploi et chômage des jeunes</i> .....	26
<i>Efficacité des programmes d'emploi pour les jeunes</i> .....	27
<i>Niches et opportunités d'emploi non explorées</i> .....	29
<i>Quelles opportunités de recherche et pour qui?</i> .....	30
<i>Quelles opportunités de synergies entre programmes pairs?</i> .....	31
4.3. Capacités et expertises locales de recherche .....	31
<b>5. Conclusion</b> .....	33
Bibliographie .....	34

## Sigles et acronymes

<b>ACBF</b>	African Capacity Building Foundation	<b>CRDI</b>	Centre de recherches pour le développement international
<b>ADDR</b>	Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration	<b>CREMIDE</b>	Centre de recherches microéconomiques du développement
<b>AEJ</b>	Agence pour l'emploi des jeunes	<b>DDR/RRR</b>	Désarmement, démobilisation, réinsertion / Réhabilitation, réinstallation, réinsertion
<b>AFD</b>	Agence française de développement	<b>DESS</b>	Diplôme d'études supérieures spécialisées
<b>AGEFOP</b>	Agence nationale de la formation professionnelle	<b>DGE</b>	Direction générale de l'emploi
<b>AGEPE</b>	Agence d'études et de promotion de l'emploi	<b>DGI</b>	Direction générale des impôts
<b>AGEROUTE</b>	Agence de gestion des routes	<b>DPPH</b>	Direction pour la promotion des personnes handicapées
<b>ANADER</b>	Agence nationale de développement rural	<b>DSRP</b>	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
<b>APO</b>	Accord politique de Ouagadougou	<b>DUT</b>	Diplôme universitaire technique
<b>AUPC</b>	Assistance d'urgence post conflit	<b>EEMCI</b>	Enquête nationale sur l'emploi auprès des ménages en Côte d'Ivoire
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement	<b>EMN</b>	Entreprises multinationales
<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles	<b>ENSEA</b>	École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée
<b>BIT</b>	Bureau international du travail	<b>ENSETE</b>	Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants
<b>BNI</b>	Banque nationale d'investissement	<b>ENV</b>	Enquête sur le niveau de vie
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur	<b>EPIC</b>	Établissement public à caractère industriel et commercial
<b>C2D</b>	Contrat de désendettement et de développement	<b>FAHCI</b>	Fédération des associations des handicapés de Côte d'Ivoire
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle	<b>FDAPE</b>	Fonds de diversification agricole et de promotion des exportations
<b>CAPEC</b>	Cellule d'analyse de la politique économique du CIRES	<b>FDFP</b>	Fonds de développement de la formation professionnelle
<b>CCI-CI</b>	Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire	<b>FENUJECI</b>	Fédération nationale des unions de jeunesse communale de Côte d'Ivoire
<b>CEPE</b>	Certificat d'études primaires élémentaires	<b>FESACI</b>	Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire
<b>CEPICI</b>	Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire	<b>FIA</b>	Projet de formation initiale et d'apprentissage
<b>CGECI</b>	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire	<b>FIAC</b>	Fonds d'intervention pour l'action culturelle
<b>CIRES</b>	Centre ivoirien de recherches économiques et sociales	<b>FIAIJA</b>	Fonds d'installation et d'appui aux initiatives des jeunes agriculteurs
<b>CLIJ</b>	Comités locaux d'insertion des jeunes		
<b>CNE</b>	Commission nationale de l'emploi		
<b>CNM-CI</b>	Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire		
<b>CNPS</b>	Caisse nationale de prévoyance sociale		

<b>FIDEN</b>	Fonds ivoirien pour le développement des entreprises nationales	<b>PFA</b>	Projet de formation par apprentissage
<b>FIPME</b>	Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises	<b>PFIJ</b>	Programme de formation et d'insertion professionnelle des jeunes
<b>FNJ</b>	Fonds national de la jeunesse	<b>PFS</b>	Plateforme de services
<b>FNS</b>	Fonds national de solidarité pour la promotion de l'emploi jeune	<b>PIJR</b>	Programme d'insertion des jeunes ruraux
<b>FPAE</b>	Fonds de promotion et d'aide à l'emploi	<b>PMERP</b>	Programme de maintien dans l'emploi et de reconversion professionnelle
<b>FPC</b>	Formation professionnelle continue	<b>PND</b>	Programme national de développement
<b>FSE-THIMO</b>	Fonds de soutien à l'emploi par les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre	<b>PNDE</b>	Plan national de développement de l'emploi
<b>GERME</b>	Gérer mieux son entreprise	<b>PNE</b>	Politique nationale de l'emploi
<b>INIE</b>	Institut ivoirien de l'entreprise	<b>PNRRC</b>	Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire
<b>INS</b>	Institut national de la statistique	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>NTIC</b>	Nouvelles technologies de l'information et de la communication	<b>PPTE</b>	Pays pauvre très endetté
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail	<b>PRISE</b>	Projet d'insertion socio-économique
<b>OMOCI</b>	Office de la main-d'œuvre de Côte d'Ivoire	<b>PRODIGE</b>	Programme pilote de développement des initiatives génératrices d'emploi
<b>ONFP</b>	Office national de la formation professionnelle	<b>PSCE</b>	Programme spécial de création d'emploi
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	<b>PSCN</b>	Programme du service civique national
<b>PAAPHFP</b>	Projet d'appui et d'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle	<b>PSIF</b>	Programme spécial d'insertion des femmes
<b>PAE</b>	Programme d'aide à l'embauche	<b>RSE</b>	Responsabilité sociale de l'entreprise
<b>PAFPA</b>	Projet d'appui à la formation de la population active	<b>THIMO</b>	Travaux à haute intensité de main-d'œuvre
<b>PAJD</b>	Programme d'absorption des jeunes déscolarisés	<b>UCPE</b>	Unité de coordination des programmes d'emploi
<b>PAMT</b>	Politiques actives du marché du travail	<b>UFR-SEG</b>	Unité de formation et de recherche en sciences économiques et de gestion
<b>PAPC</b>	Projet d'assistance post-conflit	<b>UGTCI</b>	Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire
<b>PAS</b>	Programme d'ajustement structurel	<b>VAE</b>	Valorisation des acquis par l'expérience
<b>PATEC</b>	Programme d'appui au traitement économique du chômage		
<b>PCME</b>	Programme de création de micro-entreprises		
<b>PEJEDEC</b>	Projet emploi jeune et développement des compétences		



## Sommaire

Plus d'une décennie de crise politique et militaire en Côte d'Ivoire a grandement contribué à la détérioration des conditions de vie, en particulier chez les couches vulnérables de la population, dont les jeunes. Depuis la sortie de crise en avril 2011, le gouvernement ivoirien a placé la lutte contre le chômage au cœur de ses préoccupations. La création d'emplois, surtout en faveur des jeunes, figure au premier plan dans l'action gouvernementale. Le gouvernement ivoirien a mis en œuvre certaines initiatives de promotion de l'emploi des jeunes. D'autres projets sont en cours depuis la création d'un ministère dédié à l'emploi des jeunes et d'une Agence pour l'emploi des jeunes (AEJ) en 2015.

Cependant, pour donner à ces politiques de soutien à l'emploi une orientation pertinente, une bonne connaissance des besoins des jeunes, sur la base d'informations fiables et actualisées, s'avère primordiale. Or, plusieurs aspects de l'emploi des jeunes restent encore peu connus ou mal connus des décideurs politiques. Pour répondre à cette lacune dans les connaissances, la recherche fondamentale ou appliquée peut être mobilisée. La présente étude vise à fournir une évaluation éclairée de l'espace de recherche utile et pratique sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, afin de soutenir les décisions politiques.

### La population jeune de Côte d'Ivoire

La population ivoirienne connaît un accroissement soutenu, avec une forte proportion de jeunes. On estime en effet que plus de 79,34 % de la population a moins de 35 ans. Cette étude retient de la jeunesse une définition large (14-35 ans) et une définition restreinte (14-24 ans). Au sens large, les jeunes représentent plus de 60 % de la population en âge de travailler. Durant la crise politique et militaire, ils ont payé le lourd tribut. Cette couche de la population a servi d'armée de réserve dans les différentes crises politiques et militaires. Plusieurs milliers de jeunes ont participé aux combats.

### Que savons-nous de l'emploi des jeunes?

La situation de l'emploi des jeunes reste encore très peu connue. Les statistiques récentes montrent que les jeunes représentent la population la plus touchée par le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. C'est le secteur informel, en particulier les emplois domestiques, qui occupe la majorité des jeunes. Le secteur privé formel, lui, n'offre qu'une faible proportion des emplois.

Si la Côte d'Ivoire présente un taux de chômage relativement peu élevé, celui-ci cacherait toutefois de fortes proportions de sous-emplois et d'emplois précaires. Par ailleurs, le chômage est essentiellement urbain, surtout de longue durée, et il affecte davantage les jeunes diplômés. Cette situation est la résultante d'une forte inadéquation entre la formation et l'emploi.

Pendant que de nombreux jeunes diplômés sont au chômage ou à la recherche d'un premier emploi qu'ils ne trouvent pas, les entreprises, elles, sont à la recherche de personnel qualifié, justement dans les mêmes secteurs professionnels, qu'elles ne trouvent pas non plus. Selon les entreprises interrogées, les jeunes n'ont pas les qualifications requises pour occuper des postes en leur sein. Elles attribuent ce manque de compétence à la faiblesse du système éducatif ivoirien.



KY CHUNG / UN

### Les politiques de promotion de l'emploi

Avec la généralisation du chômage des jeunes, différents programmes ont été mis en œuvre. Ces programmes sont contenus dans les différents plans nationaux de l'emploi. On peut distinguer trois grandes catégories de programmes et de projets : les programmes destinés à la formation des demandeurs d'emploi, les programmes destinés à la prospection et au placement des demandeurs d'emploi, ainsi que les programmes destinés au financement des micro et petites entreprises. Les différentes cibles de ces programmes sont les diplômés demandeurs de premier emploi, les jeunes sans qualification, les ex-groupes d'autodéfense, les jeunes ex-combattants, les jeunes handicapés, les groupements des jeunes ruraux, les jeunes déscolarisés.

Le Plan national de développement (PND 2012-2015) est aujourd'hui le cadre de référence de l'action publique en Côte d'Ivoire. Son objectif principal est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.



ANOUK DELAFORTRE/EC-ECHO

## Qui sont les intervenants responsables de l'emploi des jeunes?

Pour assurer l'efficacité de sa politique d'emploi, le gouvernement a mis à contribution les acteurs clés œuvrant dans le domaine de la promotion de l'emploi. Ces acteurs – les intervenants des secteurs public et parapublic, le secteur privé, les acteurs de la société civile et les partenaires au développement – travaillent en étroite collaboration pour une meilleure canalisation des actions à mener.

Les acteurs des secteurs public et parapublic sont pour la plupart des établissements publics et parapublics nationaux spécialisés dans des domaines liés à la formation, au renforcement de capacité, à l'assistance et au conseil en recrutement, ainsi qu'à la production d'informations fiables sur le marché du travail. À ces différents acteurs pourraient en être associés d'autres, dont le rôle est secondaire, mais qui sont susceptibles d'influencer la politique de l'emploi des jeunes.

Une mutation profonde est en cours depuis le début de l'année 2015 en vue de réorganiser le dispositif institutionnel d'insertion des jeunes. Ainsi, une Agence pour l'emploi des jeunes (AEJ) a été créée en 2015, qui fonctionnera comme un guichet unique de l'emploi pour les jeunes. Dans le nouveau dispositif d'insertion des jeunes, trois autres structures techniques devraient soutenir l'AEJ dans sa mission : l'Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP), l'Unité de coordination des programmes d'emploi (UCPE) et la Plateforme de services (PFS).

Par ailleurs, par l'intermédiaire des cabinets de formation et de placement et des différentes organisations professionnelles, des structures d'appui (Direction des impôts, la CNPS et l'AGEROUTE) et des partenaires au développement (BIT, la Banque mondiale, la BAD, la coopération française, la coopération japonaise, etc.), le secteur privé participe à la promotion de l'emploi des jeunes. Toutefois, en plus de l'instabilité institutionnelle, la collaboration de l'ensemble de ces acteurs n'est pas toujours parfaite, même si des volontés d'aboutir au dialogue social dans la promotion des politiques d'emploi existent. Les difficultés de collaboration existent tant dans la formulation que dans la mise en œuvre effective des politiques.



## Ce que nous savons sur l'emploi des jeunes et ce que nous ne savons pas

La particularité de la situation des jeunes nécessite des actions spécifiques des gouvernants. Mais cela n'est possible que si la situation de la population jeune est maîtrisée avec certitude. Or beaucoup d'incertitudes concernant les jeunes restent à élucider.

Les données sur l'emploi des jeunes sont disparates, non régulières et non disponibles. Et lorsque les informations existent, elles sont limitées. Elles restent également statiques et donc incapables d'aider à analyser la transition des jeunes sur le marché du travail. Elles sont surtout incapables d'apporter des réponses à l'efficacité des politiques d'emploi. Seules quelques études commanditées par les autorités compétentes et les partenaires au développement sont disponibles, mais leur portée s'avère très restreinte pour comprendre le fonctionnement du marché du travail. Les études universitaires, également très limitées, sont souvent inutilisables par les structures responsables de l'emploi des jeunes. Plus spécifiquement, les caractéristiques des jeunes sont insuffisamment analysées, des études sur leur trajectoire professionnelle sont inexistantes, de même que des recherches sur les filières porteuses.

## Un programme de recherche sur l'emploi des jeunes

Pour renforcer la promotion de l'emploi des jeunes, la présente étude soulève des préoccupations qui pourraient se muer en pistes de recherche. Ces préoccupations concernent les lacunes dans les connaissances sur la structure et la dynamique de la population jeune, sur l'inadéquation formation-emploi et le chômage des jeunes, sur l'efficacité des programmes d'emploi pour les jeunes, ainsi que sur les niches et opportunités d'emploi non explorées.

Concernant la structure et la dynamique de la population jeune, une piste de recherche consisterait à analyser les caractéristiques et le fonctionnement du marché du travail des jeunes. Sur le plan de l'adéquation formation-emploi, il serait bon d'étudier les sources de cette inadéquation et ses conséquences sur la trajectoire professionnelle des jeunes.

En ce qui concerne l'efficacité des programmes d'emploi, les recherches pourront s'orienter dans le sens d'une évaluation des différents programmes d'insertion professionnelle, avec les instruments adéquats sur le plan micro-économique

et sur le plan macro-économique. On pourrait en outre analyser l'offre et la demande de services d'aide à l'emploi, et le coût d'opportunité des fonds publics et la gestion décentralisée des politiques d'emploi.

De nouvelles niches et opportunités d'emploi existent. Des études pourront rechercher les possibilités de création d'emplois dans les filières agricoles et dans les industries créatives, en analysant la chaîne des valeurs de ces filières et industries, ainsi que ses répercussions sur l'emploi des jeunes.

## Des structures de recherche disponibles

Le diagnostic sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire atteste que la situation est plus que préoccupante. La non-pertinence de bien des décisions politiques est liée à l'absence quasi totale d'instruments d'aide à la prise de ces décisions. Les réponses à la crise de l'emploi chez les jeunes nécessitent un changement de paradigmes, soutenu par une batterie de connaissances empiriques. Un programme de recherche appliquée ou fondamentale pourrait aider à combler toutes les lacunes et constituer un véritable instrument d'aide à la prise de décision des structures techniques (AEJ, AGEFOP, FDFP, PFS, ministère technique chargé de l'emploi des jeunes) et des structures d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur.

Face à l'ampleur du problème de l'emploi des jeunes, la mobilisation de tous les acteurs publics et privés tout comme celle des partenaires au développement s'avère cruciale pour proposer une réponse à la hauteur des défis. Des structures de recherche existent dans le pays et sont compétentes pour réaliser un tel programme de recherche, en partenariat avec les responsables des programmes d'emploi. Ces recherches pourraient enfin soutenir l'ensemble des actions visant à redonner du souffle à l'emploi des jeunes.

Dans un contexte de mutualisation de ces efforts, le CRDI pourra contribuer d'une manière significative à la valorisation de ce programme de recherche, gage de l'efficacité des programmes et des politiques basés sur l'évidence empirique en matière d'emploi des jeunes.



# 1 Introduction

## 1.1. Contexte socio-économique de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest. Elle couvre une superficie de 322 462 km<sup>2</sup> et partage ses frontières avec le golfe de Guinée au sud, le Ghana à l'est, le Libéria et la Guinée à l'ouest, le Mali et le Burkina Faso au nord. La population ivoirienne connaît un accroissement soutenu, avec un taux estimé à 3,3 % pour la période 1998-2008, et une population estimée à 22,6 millions en 2011. Cet accroissement naturel s'explique par le niveau élevé de la fécondité<sup>1</sup>, d'où l'extrême jeunesse de la population, avec une forte représentation des jeunes de moins de 15 ans (43 %), la tranche des 15-34 ans représentant environ 36,40 %. On estime au total que plus de 79,34 % de la population a moins de 35 ans.

Selon l'enquête Emploi 2013, la population en âge de travailler représente 62,5 % de la population totale. De cette portion, 35,1 % et 63,2 % sont respectivement âgés de 15 à 24 ans et de 14 à 35 ans<sup>2</sup>. La population en âge de travailler est composée à 51,4 % d'hommes et à 48,6 % de femmes, et réside majoritairement en milieu rural (53,5 % contre 25,1 % dans les autres villes et 21,4 % à Abidjan).

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques

% de la population en âge de travailler sur la population totale	62,5
<b>Tranche d'âge population en âge de travailler</b>	
% de la population en âge de travailler âgé de 15 à 24 ans	35,1
% de la population en âge de travailler âgé de 14 à 35 ans	63,2
<b>Tranche d'âge population en âge de travailler</b>	
Hommes	51,4
Femmes	48,6
Milieu rural	53,5
Autres milieu urbains	25,1
Abidjan	21,4

Source : AGEPE 2014

<sup>1</sup> En 1998, la fécondité se situait à 5,4 enfants par femme.

<sup>2</sup> Selon les lois ivoiriennes, l'âge minimum autorisé pour travailler est de 14 ans.

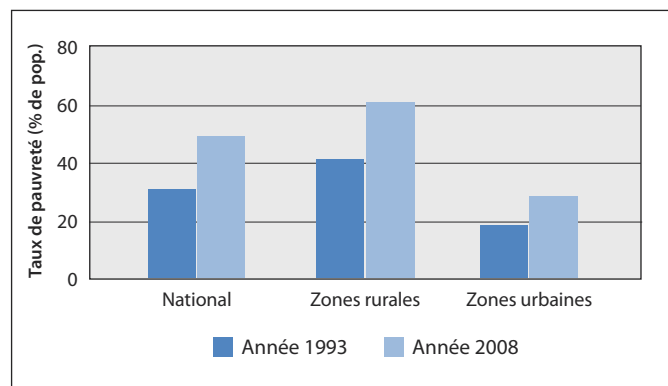


Sur le plan économique, dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour une stratégie de développement basée sur le capitalisme d'État, la promotion de l'agriculture et l'ouverture sur l'extérieur. Cette stratégie de développement, qui accordait une primauté à l'État comme promoteur et régulateur de l'activité économique, fera de la Côte d'Ivoire un pays agricole avec une forte contribution du binôme café-cacao au PIB du pays depuis son indépendance.

Au cours des deux premières décennies après son indépendance, la Côte d'Ivoire a connu une période de stabilité politique et de croissance accélérée et stable qualifiée de « miracle ivoirien », avec des taux de croissance dans les deux chiffres. Depuis 1980, cependant, la crise économique due à la forte dépendance des produits agricoles et à la détérioration des cours des différents produits d'exportation a favorisé la mise en place d'un Plan d'ajustement structurel (PAS) par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM).

Malgré les différents programmes qui suivront la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, les indicateurs de pauvreté ne se sont guère améliorés. L'analyse des profils de pauvreté indique une détérioration des conditions de vie des ménages depuis les années 1990. Le taux de pauvreté est passé de 32 % en 1993 à 49 % en 2008, avec une forte prédominance dans les zones rurales (42 % en 1993 et 62 % en 2008) comparativement aux zones urbaines (19 % en 1993 et 29 % en 2008).

Figure 1. Taux de pauvreté selon le milieu de résidence



Source : INS, 2008

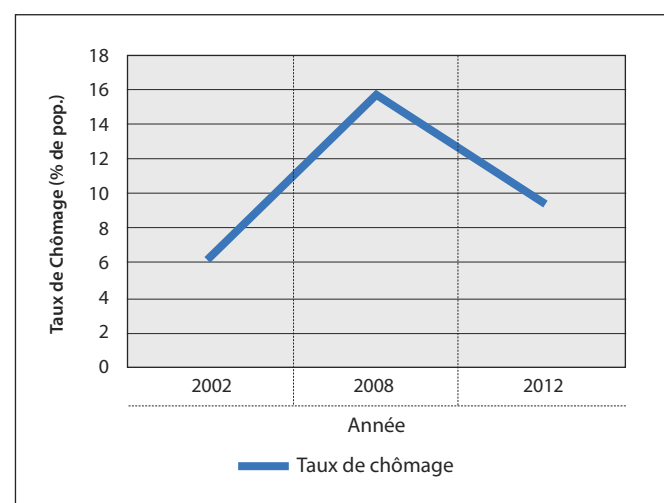
Cette situation est la résultante des crises sociopolitiques successives qui ont marqué le pays et sapé les bases de l'économie en le replongeant dans une phase de croissance négative du PIB réel. L'économie n'a renoué avec la croissance qu'à partir de 2004. Cette reprise s'est consolidée d'une part avec la conclusion d'un programme d'Assistance d'urgence post-conflit (AUPC) du FMI et, d'autre part, avec l'apurement des arriérés de paiement envers la Banque mondiale et le groupe de la BAD, après l'Accord politique de Ouagadougou (APO) en 2007. Cet environnement favorable a permis la réalisation d'un taux de croissance de 1,6 % en 2007 et de 2,3 % en 2008.

L'amélioration du cadre macroéconomique et l'apaisement du climat social ont conduit à la conclusion d'un programme triennal appuyé par la Facilité élargie du crédit couvrant la période 2009-2011. La reprise effective de la coopération financière et l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE ont permis d'enregistrer un taux de croissance du PIB réel de 3,8 % en 2009, 8,9 % en 2012, 8,7 % en 2013 et plus de 9 % en 2014. Cependant, en termes de classification par rapport au développement humain, la Côte d'Ivoire se retrouve en 2014 au 171<sup>e</sup> rang, alors qu'elle occupait le 169<sup>e</sup> rang sur 183 pays en 2011. Aujourd'hui, le pays a besoin d'une croissance forte, soutenue et inclusive pour créer des emplois, satisfaire la forte demande sociale et améliorer le bien-être des populations. Le gouvernement ambitionne de ramener rapidement le pays sur

le sentier d'une croissance vigoureuse et soutenue avec la mise en œuvre d'un programme d'investissements ambitieux, mais réaliste. L'objectif déclaré dans le Plan national de développement (PND 2012-2015) est de bâtir les fondements de l'émergence à l'horizon 2020.

L'évolution du contexte macro-économique a eu des effets néfastes sur l'emploi, en particulier sur l'emploi des jeunes. On a assisté à un accroissement du chômage et surtout à une précarité de l'emploi. En effet, le taux de chômage a plus que doublé sur la période de la crise militaro-politique, passant de 6,2 % en 2002 à 15,7 % en 2008, avant de fléchir en 2012 avec un taux de 9,4 %.

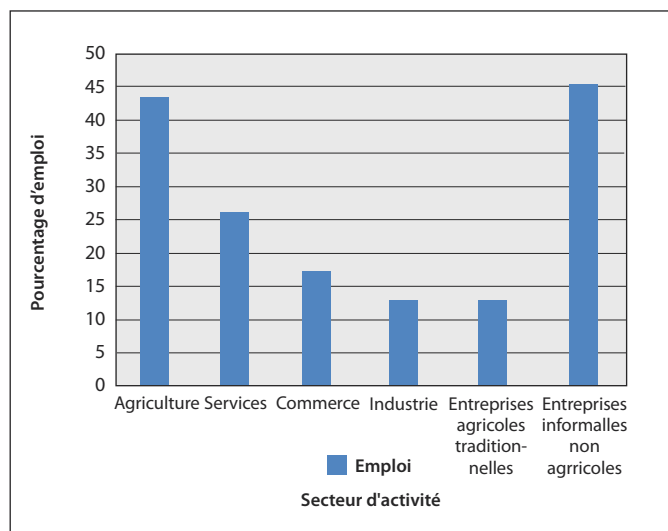
Figure 2. Évolution du taux de chômage



Source : INS, 2008; AGEPE, 2012

Le plus élevé est celui des jeunes et il affecte particulièrement les femmes, ces dernières présentant plus de difficultés à s'insérer dans le marché du travail. De plus, ceux qui travaillent sont pour la plupart engagés dans des activités peu rémunératrices et ne bénéficient d'aucune protection sociale. L'informalisation croissante de l'emploi en est l'explication. En effet, le dernier rapport de l'enquête sur l'emploi et le travail des enfants montre que parmi les secteurs d'activité, l'agriculture demeure la branche la plus pourvoyeuse d'emplois, avec 43,5 % des emplois. Elle est suivie par les services (26,4 %) et le commerce (17,6 %). La part de l'industrie dans l'ensemble des emplois n'est que de 12,5 %, alors que 88,7 % des emplois sont fournis par les entreprises agricoles traditionnelles (42,4 %) et les entreprises informelles non agricoles (46,3 %). Seulement 9 % des emplois se trouvent dans le secteur formel privé et public, dont 3,3 % des emplois dans des entreprises privées formelles. Ce sombre tableau explique pourquoi la question de l'emploi des jeunes constitue actuellement une priorité nationale.

Figure 3. Taux d'emploi créé par secteur d'activité



Source : À partir des données de l'ENSETTE 2013 (AGEPE, 2014)

## 1.2. Justifications et objectifs de l'étude

Depuis la fin de la crise postélectorale, l'emploi des jeunes est l'un des défis que s'est donnés l'État de Côte d'Ivoire. Ces préoccupations du gouvernement sont fortement soutenues par les partenaires au développement, dont la Banque mondiale et les institutions d'appui technique (BIT, CRDI, ACBF, PNUD, etc.). Dans ce cadre, différentes initiatives de promotion de l'emploi des jeunes ont été mises sur pied. D'autres sont en cours de consolidation, comme la création d'une agence unique d'insertion/emploi des jeunes et d'un ministère dédié à l'insertion des jeunes. L'ampleur de ces actions est liée d'une part à la détérioration de la situation des couches vulnérables, dont les jeunes, après plus d'une décennie de crise politique et militaire et, d'autre part, à des événements antérieurs dont les jeunes ont souvent été victimes. On peut citer le dysfonctionnement du système éducatif relatif aux grèves intempestives et intermittentes (des enseignants, élèves et étudiants, du personnel administratif et technique) depuis l'avènement du multipartisme. Le qualificatif de « génération perdue » a été très souvent utilisé pour caractériser les différentes cohortes de jeunes victimes de ces situations.

Les différentes crises depuis le coup d'État de 1999 ont mis en veilleuse l'essentiel du dispositif d'insertion des jeunes, alors que la Côte d'Ivoire avant ce bouleversement politique était une des références en matière de politique d'emploi des jeunes. En effet, face à la montée du chômage des jeunes après la crise économique de la décennie 1980-1990, la Côte d'Ivoire a préparé un Plan national de l'Emploi en 1991 et un deuxième en 1995. Ces deux plans contenaient de vastes programmes d'insertion des jeunes.

L'objectif principal de cette étude est de fournir une évaluation éclairée de l'espace de recherche utile et pratique sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, il s'agira de :

- faire un profilage avec un accent sur les caractéristiques socioéconomiques des jeunes en Côte d'Ivoire;
- recenser les initiatives au profit des jeunes (exécutées, en cours d'exécution, en gestation);
- faire la cartographie des programmes qui favorisent l'emploi des jeunes en analysant les intervenants politiques et techniques, le profil des programmes et des acteurs, la réceptivité des responsables de politiques publiques par rapport aux résultats de la recherche;
- faire ressortir, sur la base des connaissances actuelles et des programmes en cours, la plus-value ou la valeur ajoutée d'un éventuel programme de recherche sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, en :
  - faisant l'inventaire de la recherche sur l'emploi des jeunes,
  - soulignant les lacunes dans les connaissances quant aux besoins et aux aspirations des jeunes,
  - montrant comment le programme de recherche peut apporter une valeur ajoutée sur les performances des programmes d'insertion (recommandation claire capitalisable par le politique),
  - suggérant des priorités éventuelles pour le programme de recherche,
  - répertoriant le potentiel de recherche ou l'expertise nationale en termes de capacité à conduire des analyses rigoureuses sur les besoins des jeunes sur le marché du travail,
  - suggérant des modalités pour impliquer les principaux acteurs, pour que la recherche puisse répondre aux attentes pratiques,
  - suggérant des stratégies pour développer des synergies entre le programme de recherche et les autres programmes de recherche (exemple des programmes de recherche financés par le BIT, l'ACBF ou la Banque mondiale).

### 1.3. Méthodologie d'analyse

Pour atteindre les objectifs de cette étude, la démarche méthodologique a consisté d'abord à faire une importante revue de la littérature sur les difficultés d'insertion des jeunes en Côte d'Ivoire, puis à effectuer une recherche documentaire sur les projets et programmes, pour ensuite analyser les documents collectés.

L'analyse de l'offre et de la demande de travail des jeunes en Côte d'Ivoire a été réalisée en consultant les rapports d'étude, les résultats de l'enquête emploi à Abidjan 2008 et 2013, les annuaires statistiques de l'Observatoire de l'emploi de l'AGEPE, les statistiques fournies par les enquêtes auprès des ménages de 2002 et 2008 de l'INS, ainsi que les résultats de l'enquête 1-2-3 2002. Cela permet d'exposer le contexte de la situation des jeunes. Ces différents documents ont été complétés par la revue de littérature sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire et dans les pays en développement (rapports d'études, documents universitaires [mémoire de master et thèses de doctorat], actes de colloques, etc.).

Pour identifier les projets et programmes déjà exécutés ou en cours d'exécution, les rapports d'activités des différentes structures responsables de l'emploi<sup>3</sup> et les études d'évaluation des différents programmes ont aussi été exploités, lorsqu'ils étaient accessibles. De même, les rapports d'études des acteurs multilatéraux ont été consultés. Ces différents documents permettent de cerner le profil de chaque acteur et son degré d'intervention dans le processus d'insertion des jeunes.

Enfin, pour établir la cartographie de l'emploi des jeunes, des études de référence sur le rôle des principaux acteurs de la politique d'emploi ont été utilisées. La prise en compte de la dynamique des politiques d'emploi des jeunes à travers les différents plans nationaux de l'emploi et l'intensité de leur exécution permet de situer l'emploi des jeunes dans les différents cycles électoraux. Cela permet de situer la sensibilité du politique par rapport aux recommandations des analystes nationaux, des experts techniques multilatéraux et universitaires.

Pour établir comment le programme peut générer une valeur ajoutée en termes de besoins de connaissances nouvelles sur les stratégies de facilitation à l'insertion professionnelle des jeunes, nous avons analysé les différents plans nationaux portant sur l'emploi, tels que le Plan national de développement (PND 2012-2015), la Déclaration générale de politique d'emploi du gouvernement (DGPE) du 7 octobre 2011 et la Politique nationale de l'emploi (PNE) de janvier 2012, les programmes et projets de coopérations bilatéraux et multilatéraux sur l'emploi des jeunes, les études d'évaluation des différents programmes d'emploi pour les jeunes commanditées par les gestionnaires des programmes, les partenaires techniques (BIT, CRDI, ACBF, etc.), les chercheurs, enseignants chercheurs et autres analystes, de même que la littérature sur les institutions du marché du travail.

### 1.4. Plan de l'étude

L'étude comprend trois grandes sections. La première présente un état des lieux de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, en analysant la structure et la dynamique de la population jeune, l'adéquation formation-emploi et les programmes et projets d'insertion des jeunes. La deuxième section fait la cartographie des acteurs impliqués dans la promotion de l'emploi des jeunes. La troisième section décrit l'état des connaissances et cerne les lacunes qui pourraient motiver la mise en place d'un programme de recherche sur l'emploi des jeunes, puis répertorie le potentiel de recherche ou la capacité nationale de recherche à même de gérer un programme de recherche empirique utilisable par les décideurs.

---

<sup>3</sup> On peut citer l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE), l'Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP), le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP), la Plateforme de services (PFS), la Direction générale de l'emploi (DGE) et l'Unité de coordination des programmes d'emploi (UCPE).

## 2 Que savons-nous de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire?

Selon la définition standard des Nations Unies, également utilisée par le BIT, on entend par jeunesse le groupe d'âge allant de 15 à 19 ans (adolescents) et de 20 à 24 ans (jeunes adultes). Cette définition varie largement d'un pays à l'autre, en fonction de facteurs socioculturels, institutionnels, économiques et politiques.

En Côte d'Ivoire, en parcourant les différents rapports et documents administratifs, plusieurs définitions de la jeunesse émergent. L'article 12 du Code électoral de la Fédération nationale des unions de jeunesse communale de Côte d'Ivoire (FENUJECI) mentionne que les électeurs doivent être âgés de 16 à 35 ans. On en déduit donc que la jeunesse se définit comme l'ensemble des individus inclus dans cette tranche d'âge. Le ministère de la Promotion de la jeunesse et du Service civique donne la même définition dans sa politique nationale de la jeunesse (2011-2015).

---

*Dans le cadre de cette étude, sont considérées comme jeunes les personnes de 14 à 35 ans.*

---

Cependant, cette catégorisation évolue selon l'âge d'admission à l'emploi, de sorte que la catégorie jeune n'est pas clairement spécifiée, comme en témoigne la diversité des bornes dans les différents programmes ou projets de promotion de l'emploi :

- Programme spécial de création d'emploi (PSCE) : 18-30 ans,
- Projet emploi jeune et développement des compétences (PEJEDEC) : 18-30 ans,
- Programme d'aide à l'embauche (PAE) : 18-35 ans,
- Plateforme de services (PFS) : 14-40 ans,
- Programme d'insertion des jeunes ruraux (PIJR) : 18-45 ans.

Sur le sujet, beaucoup d'études tablent sur une définition intermédiaire. Celle du BIT semble restreinte, alors que d'autres, dans le cadre de certains programmes, sont trop larges.



Les définitions intermédiaires se réfèrent aux intervalles d'âge de 15 à 29 ans (Lachaud [1996], Kouakou [2006], BIT [2015]) ou de 15 à 34 ans (INS, 1998).

Dans le cadre de cette étude qui porte sur la Côte d'Ivoire, on peut définir la population jeune conformément à l'âge d'entrée sur le marché du travail, qui se situe à 14 ans, et à la définition du ministère ivoirien de la Jeunesse, dont la borne supérieure est de 35 ans. Seront donc considérées comme jeunes les personnes âgées de 14 à 35 ans.

Cette partie du rapport pose le diagnostic de la situation de l'emploi des jeunes et fait le point sur la transition des jeunes dans ses différentes composantes de l'école à la vie active, avant d'analyser le marché du travail des jeunes et les politiques mises en œuvre en matière de soutien à l'emploi. Dans chacune des sections, nous dégagerons les insuffisances de l'analyse et les pistes potentielles à explorer.

## 2.1. Structure et dynamique de la population jeune

On peut décomposer la population jeune en deux tranches d'âge. Nous distinguons ainsi les jeunes au sens strict (14-24 ans) et les jeunes au sens large (14-35 ans). Nous analyserons ensuite l'évolution de ces deux groupes d'âge de la jeunesse ivoirienne, de même que quelques caractéristiques en matière d'éducation et de formation.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des différents groupes<sup>4</sup> d'âge de la population en âge de travailler en 2008 et 2013.

Tableau 2. Évolution de la population active par groupe d'âge

Groupe d'âge	2008 <sup>5</sup>	2013
14-24 ans	34,3	35,1
25-35 ans	27,3	28,1
Plus de 35 ans	38,4	36,8

Source : Rapport ENSETE 2013, rapport ENV 2008

Le tableau montre que la structure de la population active ivoirienne n'est pas fondamentalement modifiée. Au sens strict, la jeunesse représente le tiers de la population ivoirienne en âge de travailler. Au sens large, elle constitue 61,6 % de la population en âge de travailler. La différence constatée entre les enquêtes 2008 et 2013 relève tout simplement des deux bornes de l'intervalle d'âge comprenant la jeunesse. Le rapport de 2008 analyse la structure de la population active avec un découpage différent de celui de l'ENSETE 2013. Si les acteurs de ces études sont les mêmes, les initiateurs sont différents. Il en est de même de la logique.

Durant la crise politique et militaire, les jeunes ont payé un lourd tribut. Acteurs essentiels, plusieurs milliers de jeunes ont participé aux combats. On estime le nombre d'ex-combattants à environ 74 000. Conscient que la paix sociale et le développement économique sont tributaires du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de ces ex-combattants, le gouvernement a adopté le 2 août 2012 une politique nationale de DDR. De même, l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR) a été créée par décret n° 2012-787 du 8 août 2012, pour mettre en œuvre un programme dont l'un des objectifs opérationnels est le désarmement, la démobilisation, y compris la resocialisation,

la réinsertion et la réintégration des ex-combattants dans le tissu socio-économique. Au 27 juin 2015, selon les autorités de l'ADDR, plus de 57 000 ex-combattants ont été démobilisés, dont plusieurs milliers ont été effectivement réinsérés.

## 2.2. Situation et profil de l'emploi des jeunes

En Côte d'Ivoire comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, les jeunes sont diversement désavantagés sur le marché du travail en fonction de l'âge, de l'origine nationale ou ethnique, du milieu socio-économique, de l'instruction, de l'éducation, des qualifications, de la migration, du VIH/sida, des handicaps et d'autres caractéristiques individuelles. Et ce, sous fond d'insuffisance de protection sociale, accentuant les difficultés des jeunes quant à l'insertion, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat.

Les statistiques récentes montrent que les jeunes représentent la population la plus touchée par le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Le profil démographique de la Côte d'Ivoire a évalué l'âge moyen des chômeurs à 27 ans, soit 5 ans de plus que la moyenne d'âge de la population totale. En outre, près des trois quarts de ces chômeurs ont moins de 30 ans (77,5 % chez les femmes contre 70,5 % chez les hommes). Les chômeurs en Côte d'Ivoire sont pour la plupart des jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi. En effet, des différentes enquêtes<sup>6</sup>, il ressort que les personnes sans instruction ont des taux de chômage inférieurs à celles ayant des niveaux de diplômes élevés<sup>7</sup>. On note également une précarité de l'emploi des jeunes (35,8 % des jeunes ont un salaire inférieur au SMIG<sup>8</sup>).

*Les jeunes représentent la population la plus touchée par le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi.*

Selon les données de l'AGEPE-EEMCI 2012, 53,1 % des emplois dans le secteur privé formel sont occupés par les jeunes de 14 à 35 ans. Les femmes représentent 26,4 % des emplois dans ce secteur. Notons que la part du secteur privé formel dans la population active occupée est très faible. En effet, le secteur privé formel n'offre que 4,9 % des emplois contre 89,4 % dans le secteur informel et 3,9 % dans le secteur public et parapublic.

Dans le secteur public et parapublic, les jeunes de 14 à 35 ans représentent 40 % des actifs occupés, tandis que les femmes représentent 24,1 %.

<sup>4</sup> Il aurait été souhaitable de donner la répartition de chaque groupe d'âge par sexe et par zone d'habitation, mais les différents rapports sur l'emploi ne fournissent pas ces informations.

<sup>5</sup> Données selon l'ENV 2008 avec des tranches de la jeunesse définies comme les groupes d'âge 15-24 ans et 25-34 ans.

<sup>6</sup> En 2008, cette situation est manifeste à Abidjan. Les personnes sans instruction ont un taux de chômage de 8,7 %. Ce taux est de 21 % pour celles ayant achevé le cycle primaire, 29 % pour celles du secondaire et 35,5 % pour celles du supérieur.

<sup>7</sup> Le taux de chômage est de 9,6 % pour les 14-24 ans et de 5,9 % pour les 25-35 ans. Il faut noter que le taux de chômage est plus élevé parmi les diplômés du secondaire (9 %) et du supérieur (12,2 %); 52 % de l'ensemble des chômeurs sont faiblement instruits et ont au plus le niveau primaire, alors que 13 % des chômeurs ont fait des études supérieures. De même, 43,9 % des chômeurs se trouvent à Abidjan et 53,4 % des chômeurs sont des femmes. Les 14-35 ans constituent près des trois quarts des chômeurs, dont 70 % sont de longue durée.

<sup>8</sup> Depuis 2013, le SMIG en Côte d'Ivoire est passé de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA.



Le secteur informel occupe la majorité des jeunes de 14-24 ans avec 91,1 % d'entre eux qui s'y trouvent. Les jeunes de 14-35 ans représentent 58,9 % des actifs occupés dans l'économie informelle, tandis que la proportion des femmes y est de 44 %. Il est aussi important de savoir que les emplois domestiques (services aux ménages) sont occupés à 51,6 % par des femmes et à 77 % par des jeunes 14-35 ans. Cela démontre la nécessité de comprendre en profondeur les mécanismes de formalisation et d'intervention, ainsi que les effets du secteur privé informel sur le marché du travail des jeunes.

Les jeunes au sens large sont plus sévèrement frappés par le chômage, avec des taux de 9,7 % et 15 % respectivement pour les jeunes hommes et les jeunes femmes, dont la vulnérabilité de l'emploi avoisine les 65 %. Cela implique l'attention particulière dont devraient bénéficier les questions de vulnérabilité et de protection sociale des jeunes femmes et hommes actifs sur le marché de l'emploi.

**Tableau 3. Récapitulatif des données de base concernant la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi**

Indicateurs	Tranche d'âge de jeunes	
	15-24 ans	15-35 ans
Taux de jeunes au chômage	13,8 %	12,2 %
Dont		
• Taux de chômage des jeunes hommes		9,7 %
• Taux de chômage des jeunes femmes		15,0 %
Taux de jeunes chômeurs découragés	39,13 %	36,1 %
Taux de jeunes n'étant ni en éducation, ni en formation, ni en emploi (catégorie des NEET)	21,2 %	21,7 %
Taux d'insertion des jeunes dans l'économie formelle	n/a	53,1 %
Dont		
• Taux d'insertion des femmes		26,4 %
Taux d'insertion des jeunes dans l'économie informelle	91,1 %	58,9 %
Dont		
• Taux d'insertion des jeunes femmes		44 %

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012



En février 2014, le taux de chômage national est estimé à 5,3 %. Cependant, en tenant compte des travailleurs rémunérés en dessous du SMIG, ce chiffre atteint 9,4 %, puis 25 % en incluant les sous-emplois. Celui des jeunes a sensiblement diminué, passant à 9,6 % pour la tranche 14-24 ans et 5,9 % pour la tranche 25-35 ans. Mais ces taux sensiblement moins élevés cachent de fortes disparités. Les données montrent que le chômage est essentiellement urbain avec une forte contribution des jeunes, car plus des trois quarts des chômeurs sont âgés de 14 à 35 ans. Il est surtout de longue durée (7 chômeurs sur 10).

*Le sous-emploi décrit le mieux la situation des jeunes sur le marché du travail.*

Les taux souvent élevés de l'emploi cacheraient de forts taux de sous-emplois visibles et invisibles. Le sous-emploi visible affecte 22,4 % des actifs de 14-24 ans et 23,8 % des actifs ayant une formation de niveau supérieur. Vu la situation de pauvreté élevée de la population active face à un taux de chômage relativement faible, il semble évident que le sous-emploi décrit le mieux la situation des jeunes sur le marché du travail.

## 2.3. L'adéquation formation-emploi

L'inadéquation entre la formation et l'emploi a été unanimement décrite depuis la publication du rapport du BIT<sup>9</sup> sur « le syndrome du diplôme et le chômage des diplômés ». Tous les rapports sur l'adéquation entre le diplôme et l'emploi des structures techniques<sup>10</sup> et universitaires<sup>11</sup> n'ont cessé d'actualiser cette information.

---

*Les jeunes diplômés n'ont pas les qualifications requises pour répondre aux besoins des employeurs.*

---

Au regard de la durée moyenne de chômage des jeunes demandeurs de premier emploi, qui est de 4,4 ans, l'adéquation formation-emploi et l'employabilité des demandeurs d'emploi constituent des défis à relever. La faible qualification, l'orientation du système de formation par l'offre et non par la demande, et donc des formations initiales jugées trop théoriques, sont des facteurs qui limitent l'employabilité des demandeurs d'emploi, plus particulièrement des jeunes. Une enquête auprès des entreprises multinationales installées en Côte d'Ivoire<sup>12</sup> indique clairement l'inadéquation de la compétence des jeunes. Pendant que de nombreux jeunes diplômés sont au chômage ou à la recherche d'un premier emploi qu'ils ne trouvent pas, les entreprises, elles, recherchent du personnel qualifié, justement dans les mêmes secteurs professionnels, qu'elles ne trouvent pas non plus. Selon les entreprises interrogées, les jeunes n'ont pas les qualifications requises pour occuper des postes en leur sein. Elles attribuent ce manque de compétence à la faiblesse du système éducatif ivoirien. En effet, l'amélioration de l'employabilité des jeunes passe par une bonne compréhension des différents systèmes de formation et d'apprentissage pour une action efficace des politiques. En Côte d'Ivoire, on pourrait distinguer six systèmes de formation, dont l'efficacité n'est jamais mesurée avec les instruments adéquats :

- la formation formelle structurée et méthodique;
- l'éducation informelle non organisée;
- le système national de formation, validé et agréé par le gouvernement;

- l'apprentissage formel, où l'acquisition de compétences se fait aux côtés d'un artisan expérimenté, en suivant en parallèle un enseignement de type scolaire;
- l'apprentissage informel basé sur des normes et traditions locales;
- l'apprentissage traditionnel avec une transmission des connaissances des parents ou d'un clan vers les enfants.

La formation par l'apprentissage ouvre des perspectives aux jeunes défavorisés, mais elle dresse aussi des obstacles sur leur chemin. L'apprentissage informel peut déboucher sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché ou se borner à transmettre des compétences existantes sans en conférer de nouvelles. En effet, si certaines conditions ne sont pas remplies, l'apprentissage est potentiellement synonyme d'exploitation, comme le révèle toute la littérature sur le travail des enfants.

Par ailleurs, les écoles de formation font preuve d'un réel engagement envers la promotion et l'amélioration de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, mais elles déplorent l'absence de dialogue allant dans ce sens, tant avec le gouvernement qu'avec les entreprises multinationales et autres partenaires sociaux. Il est important de noter que le seul dialogue avec les écoles de formation s'effectue avec les petites et moyennes entreprises ou les organisations professionnelles représentant ces dernières. Ces écoles sont très sollicitées par les entreprises locales où sont placés de nombreux stagiaires.

Quant à l'implication des grandes entreprises locales et des multinationales dans l'intégration et l'insertion des jeunes diplômés, elle est timide, voire inexistante pour certaines, compte tenu de l'inadéquation entre la formation et l'emploi très souvent évoquée. Cette situation pourrait être à la base des difficultés d'insertion des jeunes.

---

<sup>9</sup> BIT (1982), « Le Syndrome du diplôme et le chômage des diplômés, réflexions de synthèse », *Le Syndrome du diplôme et le chômage des diplômés : rapport*, volume 5, Jobs and Skills Programme for Africa.

<sup>10</sup> Voir BIT, AGEPE, INS.

<sup>11</sup> Kouakou (2006, 2011, 2012), Kouadio (2004), Domaurod (2004). GRATIER (2007), « Employabilité des jeunes en Côte d'Ivoire, Mémoire de DEA-PTCI ».

<sup>12</sup> Cette enquête a été réalisée par l'OIT auprès de 27 entreprises multinationales installées en Côte d'Ivoire, dont 11 dans l'agro-industrie, 8 dans le secteur bancaire, 4 dans le secteur minier et 4 dans le secteur des télécommunications.

## 2.4. Programmes et projets d'insertion des jeunes

Les politiques, programmes et projets de soutien à l'emploi des jeunes mis en œuvre sont fondés sur la situation de déséquilibre observée sur le marché du travail. En Côte d'Ivoire, la politique de l'emploi des jeunes a été influencée par les différentes phases de l'évolution économique du pays. Au cours des deux premières décennies de l'indépendance ivoirienne, l'économie a été caractérisée par une croissance soutenue et bénéfique pour l'emploi moderne. La troisième décennie a été marquée par une récession économique, entraînant des licenciements massifs avec l'application des Programmes d'ajustement structurel (PAS). Pour faire face aux effets négatifs des PAS, le gouvernement a instauré des mesures de soutien à l'emploi des jeunes. Sur cette période, la politique de retour à la terre a été mise en œuvre en 1985 pour résorber le chômage des jeunes diplômés en concurrence défavorable face à leurs aînés plus expérimentés sur le marché du travail. Cette politique a connu un échec prévisible, compte tenu de son incohérence par rapport à la théorie économique du développement.

Avec la généralisation du chômage et face aux PAS qui n'ont pas donné les résultats escomptés, les mesures de soutien à l'emploi se sont renforcées et diversifiées sur la période 1991-1999, avec la conception d'un Plan national de l'emploi en 1991, révisé en 1995. Ces plans nationaux sont basés sur des programmes spécifiques de création d'emplois, tels que le Programme d'aide à l'embauche (PAE), le Programme spécial d'insertion des femmes (PSIF), le Programme d'insertion des jeunes ruraux (PIJR) et le Programme de création des micro-entreprises. Ces programmes ont tous été arrêtés ou suspendus par manque de financement.

Une dernière phase, de 2000 à 2011, est caractérisée par une série de crises politiques et militaires et par un environnement défavorable à la création d'emplois. Devant cette situation, le gouvernement a mis en place en 2003 un Fonds national de solidarité pour la promotion d'emplois pour les jeunes, une plateforme de services, composée de l'AGEPE, de l'AGEFOP, du FDFP et du FNS, pour renforcer la formation et l'insertion des jeunes. En outre, on a procédé à la réactivation du projet pour les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) pour la création d'emplois tempo-

raires pour les jeunes et les femmes. On a également élaboré en 2006 un Plan national de développement de l'emploi 2006-2008, qui n'a pu être mis en œuvre. Par ailleurs, dans le cadre du programme Pays pour la promotion du travail décent (PPTD 2008-2013), la Côte d'Ivoire a instauré plusieurs actions pour la promotion d'emplois décents pour les jeunes. Ce sont entre autres :

- la mise en place des programmes Démobilisation-désarmement-réinsertion / Réhabilitation-réinstallation-réinsertion (DDR/RRR) destinés aux ex-combattants et à des groupes à risque;
- la mise en place du Programme pilote de développement des initiatives génératrices d'emplois (PRODIGE), visant à financer des activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes;
- la réactivation du Programme d'aide à l'embauche (PAE) pour l'emploi des jeunes diplômés et du programme de Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO);
- la mise en œuvre du Projet d'appui au traitement économique du chômage (PATEC);
- le retour du Programme du service civique national (PSCN);
- le financement des projets jeunes par le Fonds national de solidarité pour la promotion d'emplois pour les jeunes (FNS) visant à garantir l'accès au crédit des jeunes entrepreneurs et d'entreprises créatrices d'emplois jeunes, mais dissous en 2012 et remplacé par le Fonds national de la jeunesse (FNJ).
- la création et la mise en œuvre, grâce à un financement de la Banque mondiale, du Projet emploi jeune et développement des compétences (PEJEDEC), dont l'objectif est d'améliorer l'accès à l'emploi et le développement des compétences professionnelles des jeunes, hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 18 à 30 ans, en situation de non-emploi ou de sous-emploi;
- la mise en place du projet C2D, avec un financement de l'AFD en 2013;
- l'adoption de mesures fiscales en 2009 pour soutenir l'emploi (article 10 de l'annexe fiscale 2009).

En se référant aux objectifs des programmes, on peut distinguer trois grandes catégories de programmes et projets :

- les programmes destinés à la formation des demandeurs d'emploi,
- les programmes destinés à la prospection et au placement des demandeurs d'emploi,
- les programmes destinés au financement des micro et petites entreprises.

---

*La non-modernisation des institutions du marché du travail constituerait un frein majeur aux politiques et programmes d'emploi en faveur des jeunes.*

---

Pour tenir compte du problème de ciblage des bénéficiaires, les structures responsables de la promotion de l'emploi pour les jeunes ont élaboré des programmes et projets en segmentant et en constituant des sous-groupes au sein de la population des jeunes : diplômés demandeurs de premier emploi, jeunes sans qualifications, ex-groupes d'autodéfense, jeunes ex-combattants, jeunes handicapés, groupement des jeunes ruraux, jeunes déscolarisés, jeunes âgés de 14 à 26 ans, femmes, etc.

En 2009, ces programmes ont généré dans leur ensemble 6 106 emplois directs dans divers domaines comme l'agriculture, les TIC, les infrastructures, les industries chimiques et du bois. La dernière crise a porté un coup fatal à toutes ces initiatives.

Ces programmes pour la plupart découleraient d'une certaine manière des Politiques actives du marché du travail (PAMT) pour aider les chômeurs à retrouver un emploi. En effet, les PAMT comprennent les services de placement, l'administration des prestations de chômage et les programmes du marché du travail, tels que la formation et la création d'emplois. Mais en Côte d'Ivoire, la non-modernisation des institutions du marché du travail constituerait un frein majeur aux politiques et programmes d'emploi en faveur des jeunes, qu'ils soient actifs ou passifs.

Le Plan national de développement (PND 2012-2015) est aujourd'hui le cadre de référence de l'action publique en Côte d'Ivoire. Son objectif principal est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Grâce au PND, les autorités ivoiriennes s'attendent à trois effets en matière d'emploi. Il y a d'abord l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi et du travail, notamment le cadre institutionnel et juridique. Ensuite, la facilitation pour les jeunes de l'accès à l'emploi à travers la planification de l'emploi public, la mise en place de mesures incitatives à la création d'emplois, la promotion de Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) dans la réalisation des investissements publics et le développement de l'insertion par l'entrepreneuriat.

Enfin, le troisième effet attendu du PND est l'amélioration de la productivité du travail. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire compte sur le renforcement du capital humain dans le secteur urbain informel et rural; sur la promotion de la formation continue dans le secteur formel, celle de la santé-sécurité du travail et l'instauration du dialogue social; sur le renforcement de la lutte contre le travail et la traite des enfants.

Au titre de mesures inhérentes à la création d'emplois, le gouvernement ivoirien envisage la mise en place d'un système de veille sur les profils demandés par les entreprises, l'élaboration du répertoire des métiers et des compétences, la réalisation de l'adéquation formation-emploi et la prise de mesures d'incitation à l'embauche des demandeurs de premier emploi.

Quant à l'insertion par l'entrepreneuriat, elle nécessite, selon le gouvernement ivoirien, l'introduction d'un module entrepreneuriat dans le secteur éducation/formation, la promotion de modèles de réussite d'entreprises et d'auto-emploi, ainsi que l'appui à la création d'entreprises par les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

# 3 Qui sont les intervenants responsables de l'emploi des jeunes?

Depuis la sortie de crise en avril 2011, le gouvernement ivoirien a placé la lutte contre le chômage au cœur de ses préoccupations. La création d'emplois, surtout en faveur des jeunes, figure au premier plan dans l'action gouvernementale. Pour ce faire, le pays s'est doté d'une Politique nationale de l'emploi (PNE) depuis le mois de juin 2012. La PNE vise les objectifs suivants :

- accroître les opportunités d'emploi par des mesures d'incitation à la création d'entreprises à « haute intensité de main-d'œuvre » et à l'auto-emploi, et par la promotion des métiers agricoles et de l'agro-industrie;
- assurer le meilleur accès possible à l'emploi par la formation des jeunes sans qualifications, par la promotion de stages rémunérés pour les jeunes diplômés qualifiés et la mise en œuvre de programmes d'insertion à l'emploi;
- préserver l'emploi autant que possible par des mesures et mécanismes institutionnels, conventionnels, économiques et financiers de sauvegarde de l'emploi et de prévention du chômage;
- consolider et améliorer l'emploi informel et rural par des mesures d'appui à la transformation et à la modernisation;
- développer une capacité nationale de gouvernance de l'emploi et du marché du travail, notamment par la coordination des mesures incitatives pour l'emploi et la création d'un observatoire autonome du marché du travail.

Pour atteindre ces objectifs, la PNE compte s'appuyer sur les trois stratégies suivantes : i) stimuler la création économique, ii) investir dans l'accumulation du capital humain et iii) rationaliser la gouvernance de l'emploi.

Ces trois axes stratégiques seront matérialisés par les principales actions ci-après :

- mieux prendre en compte l'emploi dans les politiques transversales et dans les politiques sectorielles de développement,
- accompagner les activités privées créatrices d'emplois,



- renforcer l'action directe de promotion de l'emploi,
- accroître l'offre de formation et l'adapter aux besoins du marché du travail,
- renforcer le système administratif et judiciaire pour le contrôle de l'application de la législation du travail,
- développer le dispositif de protection sociale,
- dynamiser le marché du travail,
- sécuriser l'emploi,
- renforcer la coordination et la synergie entre les institutions responsables des questions de l'emploi.

L'objectif de cette section est de faire le diagnostic du dispositif institutionnel de la promotion de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agit d'identifier les différents acteurs qui interviennent dans la conception et la mise en œuvre des politiques de l'emploi et analyser les formes de collaboration existant entre eux dans l'exécution des différents axes stratégiques visant l'emploi des jeunes.

### 3.1. Dispositif institutionnel pour l'emploi des jeunes

La transversalité des interventions en faveur de l'emploi requiert non seulement l'implication de tous les acteurs de la vie économique, mais aussi une synergie entre les différents acteurs. Ainsi, pour assurer l'efficacité de sa politique d'emploi, le gouvernement a mis à contribution les acteurs clés œuvrant dans le domaine de la promotion de l'emploi. Il s'agit des acteurs des secteurs publics et parapublics, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement, qui travaillent en étroite collaboration pour une meilleure canalisation des actions à mener.

Les acteurs des secteurs public et parapublic sont pour la plupart des établissements publics et parapublics nationaux spécialisés dans des domaines précis, comme le décrit le tableau ci-dessous. Ces domaines de spécialisation se rapportent à la formation, au renforcement de capacité, à l'assistance et au conseil en recrutement, ainsi qu'à la production d'informations fiables sur le marché du travail.

**Tableau 4. Acteurs publics et parapublics intervenant sur le marché de l'emploi en Côte d'Ivoire**

Structures	Actions
Direction générale de l'emploi (DGE)	Orientation, définition, coordination et évaluation de la politique nationale de l'emploi
Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE)	Intermédiation de l'emploi et observation du marché du travail
Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP)	Ingénierie de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage
Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP)	Financement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage
Plateforme de services (PFS)	Mutualisation des services AGEPE-FDFP-AGEFOP pour l'accompagnement technique et financier à l'insertion des jeunes en entreprise et dans l'auto-emploi
Institut ivoirien de l'entreprise (INIE)	Promotion de l'entrepreneuriat et encadrement des promoteurs de micro, petites et moyennes entreprises
Agence de gestion des routes (AGEROUTE)	Exécution de programmes à haute intensité de main-d'œuvre
Ministères techniques	Appui technique et financier à la promotion d'emploi pour les jeunes et les femmes

Source : Politique nationale de l'emploi, 2012

À ces différents acteurs pourraient en être associés d'autres, dont le rôle est secondaire, mais qui pourraient influencer la politique de l'emploi des jeunes. Il s'agit de la présidence de la République, de la primature et de l'Assemblée nationale.

Nous analyserons ces acteurs en les regroupant par types : la présidence de la République, la primature et l'Assemblée nationale; les ministères; les agences techniques; les structures de financement; les structures d'appui, le secteur privé et les organisations professionnelles; les collectivités territoriales; la société civile et les partenaires au développement travaillant en étroite collaboration pour une meilleure canalisation des actions à mener; la Commission nationale de l'emploi.

#### *La présidence de la République, la primature et l'Assemblée nationale*

Trois programmes sont gérés directement par la primature, compte tenu de leur caractère sensible. Ils visent les jeunes ex-combattants et membres des groupes d'autodéfense, considérés comme des jeunes à risque. Il s'agit :

- du PNRRC : contribuer à la restauration et à la consolidation de la paix; contribuer à la réduction des risques de reprise des hostilités par la réinsertion socio-économique des ex-combattants, des ex-miliciens et des jeunes à risques; contribuer à la réhabilitation communautaire par le renforcement de la capacité des populations à reprendre leurs activités économiques et par la réhabilitation des infrastructures communautaires et des services de base;
- du PSCN : offrir une formation civique et professionnelle à environ 40 000 jeunes en vue de favoriser leur réinsertion économique et sociale;
- du PAPC : améliorer les opportunités de réinsertion économique et l'accès aux services sociaux des communautés et des individus affectés par le conflit.

Vu la priorité accordée à l'emploi des jeunes, la présidence de la République a mis en place un conseil pour l'emploi des jeunes. Ce conseil est dirigé par le conseiller spécial du président de la République pour l'emploi des jeunes, assisté du conseiller jeunesse du président de la République. Cependant, l'implication de ce conseil dans la conception et l'exécution des programmes est marginale. Aucun document administratif ne s'y réfère. Mais parce qu'ils influencent les décisions du chef de l'État, on peut les considérer comme des acteurs de la politique d'emploi pour les jeunes.

L'Assemblée nationale dispose également d'une Commission des affaires sociales et de l'emploi. Cette commission ne joue pas un rôle particulier dans le fonctionnement des programmes d'emploi pour les jeunes, mais elle pourrait au besoin se saisir de certains dossiers si on n'en perçoit pas bien la portée. En effet, l'Assemblée nationale ivoirienne dispose de six commissions, dont une Commission des affaires économiques et financières et une Commission des affaires sociales et culturelles (éducation, jeunesse, travail, affaires sociales, etc.). Ces interventions ne sont toutefois pas actives en matière de créations d'emplois pour les jeunes.

### *Les ministères*

Trois ministères interviennent directement dans la conduite de la politique d'emploi pour les jeunes : il s'agit du ministère d'État, ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, ainsi que du ministère de l'Économie et des Finances.

Le ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle était le ministère technique chargé des questions de travail et d'emploi. Il assure à terme la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'emploi. Il a l'initiative et la responsabilité de l'application, du contrôle et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'emploi. Pour exercer ses attributions, il dispose entre autres d'une direction générale de l'emploi (DGE), qui est chargée de la conception et du suivi des politiques nationales d'emploi. La DGE a participé à l'exécution du projet PRODIGE en partenariat avec l'AGEPE, en accompagnant 1 500 jeunes hommes et femmes résidant dans 7 localités des régions du Moyen Cavally et des Montagnes à se prendre en charge par la réalisation de microprojets économiques. En outre, ce ministère assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'enseignement et de formation professionnelle. Comme tel, il est responsable de la mise en œuvre, de la planification et de l'évaluation des stratégies et programmes de formation professionnelle. Sa direction de l'enseignement technique et professionnel est chargée de la mise en œuvre des actions de formation professionnelle continue, en collaboration avec l'AGEFOP. Ce ministère se charge également de l'aide à l'insertion professionnelle, par l'intermédiaire de la Direction de l'entrepreneuriat et de l'inspection professionnelle.

La création d'un ministère délégué auprès du président de la République chargé de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, dont l'organisation est en cours, devrait modifier les attributions du ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle.

Le ministère de l'Économie et des Finances n'est pas directement concerné par les questions d'emploi, mais il est impliqué dans la gestion financière de toutes les actions définies par l'État. En liaison avec les différents départements ministériels intéressés, le ministère de l'Économie a l'initiative et la responsabilité du suivi et de l'exécution du budget de l'État.

### *Les agences techniques*

Une mutation profonde est en cours depuis le début de l'année 2015 en vue de réorganiser le dispositif institutionnel d'insertion des jeunes. Ainsi, une Agence pour l'emploi des jeunes (AEJ) a été créée par décret le 24 juin 2015. L'AEJ, dont la mission et l'organisation n'ont pas encore clairement été dévoilées, fonctionnera comme un guichet unique de l'emploi pour les jeunes et hériterait de certaines structures qui dépendaient jusque-là d'autres ministères. Il s'agit :

- de l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE);
- du Fonds de soutien à l'emploi par des travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre qui relevaient tous du ministère d'État et du ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle;
- du Fonds de développement de l'agriculture villageoise (FDHEV);
- du Fonds de garantie crédits des projets BAD du développement rural;
- du Fonds pour les petites et moyennes entreprises agricoles, qui relevait du ministère de l'Agriculture, ainsi que du Fonds d'appui au développement de l'artisanat;
- du Fonds ivoirien pour le développement des entreprises nationales (FIDEN), qui relevait du ministère de l'Entrepreneuriat national et de la Promotion des PME et de l'artisanat;
- du Fonds national de la jeunesse et du Fonds d'insertion des jeunes diplômés et de réinsertion des déflatés des secteurs public et privé, qui relevaient tous deux du ministère délégué auprès du président de la République chargé de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

L'agence sera dirigée par un conseil d'orientation comprenant le public, le privé et les représentants des partenaires au développement. L'agence s'appuiera dès le départ sur un prêt de 29 milliards FCFA conclu le 6 mai 2015 entre l'Association internationale de développement (AID) et l'État de Côte d'Ivoire, en vue de financer le projet d'urgence de création d'emplois pour les jeunes et de développement des compétences.

Dans le nouveau dispositif d'insertion des jeunes, trois autres structures techniques devraient soutenir l'AEJ dans sa mission. Il s'agit de l'Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP), l'Unité de coordination des programmes d'emploi (UCPE) et la Plateforme de services (PFS).

L'AGEFOP est un organisme de prospection, d'élaboration et de gestion des projets de formation technique et professionnelle créé par décret n° 92-316 du 15 mai 1992, sous la tutelle administrative et technique du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle et sous la tutelle financière du ministère de l'Économie et des Finances. L'Agence a pour mission d'effectuer la prospection et l'analyse des besoins de formation professionnelle, d'élaborer des projets de formation professionnelle selon les besoins exprimés ou détectés, de gérer et de coordonner les projets de formation professionnelle dont elle a la responsabilité. Il s'agit d'actions ponctuelles de formations continues, de formations qualifiantes, en référence à des projets et programmes intégrés. Sous ce rapport, l'AGEFOP est chargée de l'élaboration de projets et de la mise en œuvre de subventions et de plans de financement relatifs aux projets de formation professionnelle. Son département de l'ingénierie technico-pédagogique traduit en termes de projets de formation les besoins cernés par le département Marketing et prospection, les soumet à l'organisme demandeur pour leur prise en compte et leur financement, programme leur exécution en liaison avec la direction chargée de l'enseignement professionnel et technique et en assure le suivi et l'évaluation.

L'AGEFOP gère quatre projets d'insertion des jeunes :

- le Projet de formation par apprentissage (PFA), créé par décret n° 96/286 du 3 avril 1996, dans le cadre du Programme d'absorption des jeunes déscolarisés (PAJD), a pour mission de lutter contre le chômage des jeunes déscolarisés n'ayant aucune qualification professionnelle qui leur permette de s'insérer dans le tissu économique. Ce projet national vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle de milliers de jeunes déscolarisés, par l'apprentissage d'un métier, dans un système d'alternance entre travail pratique en atelier et formation théorique. L'objectif est de permettre aux jeunes d'acquérir une formation qualifiante

dans les métiers de leur choix afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle et de développer la notion de l'auto-emploi, et d'aider les jeunes formés à s'installer dans le secteur des microentreprises et de l'artisanat. Le public cible du projet est constitué de jeunes Ivoiriens déscolarisés et de ceux déjà en situation d'apprentissage dans un atelier ou en entreprise;

- le projet de formation par alternance destiné aux jeunes déscolarisés, dont l'objectif est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes par l'apprentissage d'un métier dans un système d'alternance entre formation théorique et stages pratiques en entreprise;
- le Projet d'appui et d'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle (PAAPHFP), destiné aux jeunes handicapés : l'objectif de ce projet est, d'une part, de favoriser l'accès des personnes handicapées à la formation technique et professionnelle et, d'autre part, de favoriser l'auto-emploi des personnes handicapées par le biais de la formation en entrepreneuriat;
- le projet GERME, ciblant les jeunes entrepreneurs : son objectif est de renforcer la capacité des entrepreneurs.

L'UCPE a été créée en 2012. Cette structure gère les programmes d'emploi soutenus par les bailleurs de fonds internationaux au profit des jeunes. L'UCPE gère trois projets :

- le Projet emploi jeune et développement des compétences (PEJEDEC), financé par l'IDA (Banque mondiale), en collaboration avec l'AGEPE et des structures publiques et privées. Les objectifs tournent autour de trois points :
  - 1) opportunités d'emplois temporaires au profit des jeunes,
  - 2) développement des compétences et aide à l'emploi au profit des jeunes et
  - 3) renforcement de la capacité institutionnelle;
- le Projet d'insertion socio-économique (PRISE) des populations vulnérables à l'ouest de la Côte d'Ivoire : former 7 000 personnes et les accompagner dans leur installation;
- le Projet C2D : emploi au profit des jeunes diplômés, financé par l'AFD.

Créée au départ pour coordonner les politiques d'emplois des jeunes, la Plateforme de services (PFS) est devenue autonome depuis 2012. Elle a pour objectif de permettre à une population composée en majorité de jeunes d'acquérir les aptitudes et les qualifications nécessaires à leur insertion dans des emplois décents.





ANOUIK DELAFORTRIE / EC-ECHO

### *Les structures de financement*

Après la dissolution du FNJ, il ne reste plus que le FDFP comme fonds de financement intervenant dans le dispositif d'insertion des jeunes. Cette structure a été créée par la loi n° 91-997 du 27 décembre 1991 et organisée par le décret n° 92-05 du 8 janvier 1992. Le FDFP est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Économie et des Finances. Doté de la personnalité morale, ce fonds assure, grâce à la taxe additionnelle pour la formation professionnelle continue, le financement des actions de formation continue destinées aux salariés des entreprises et les études ayant trait à la planification générale de la formation professionnelle continue. Il assure par ailleurs, grâce à la taxe d'apprentissage, le financement des actions de formation professionnelle initiale et d'apprentissage et les études ayant trait à la planification générale de la formation professionnelle et technique. Destiné aux jeunes, le FDFP exécute le projet de formation initiale et d'apprentissage (FIA) qui participe à la formation par alternance des jeunes de 14 à 26 ans en vue de répondre à un besoin en matière d'emploi exprimé par les entreprises.

### *Les structures d'appui, le secteur privé et les organisations professionnelles et syndicales*

Les structures d'appui sont des organismes qui ont une influence décisive sur la réussite des programmes d'emploi parce qu'elles sont appelées à participer, au moins indirectement, au financement de ces programmes ou à leur encadrement. On distingue :

- la Direction générale des impôts (DGI), sollicitée en tant qu'administration fiscale chargée de la gestion des recettes fiscales de l'État. Son concours est attendu pour la mise en œuvre des mesures incitatives d'ordre fiscal contenues dans

le Plan national de l'emploi et reprises par le plan de relance. Il s'agit des mesures d'exonération ou de dégrèvement fiscaux, consenties à l'endroit des entreprises, par emploi créé pour chaque salarié ivoirien. Il faut noter également qu'il existe déjà une politique de défiscalisation exécutée par le fisc en vue d'inciter les employeurs à embaucher des travailleurs ivoiriens. Ces mesures sont contenues dans le Code général des impôts. Il s'agit principalement du crédit d'impôt – emploi prévu par l'article 84 bis du Code général des impôts. Selon ces textes, les personnes physiques ou morales passibles de l'impôt sur les bénéfices peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt annuel de 100 000 francs par emploi net créé par l'embauche de personnes de nationalité ivoirienne en quête d'emploi. Les contribuables relevant de l'impôt synthétique bénéficient de crédit d'impôt imputé sur les cotisations d'impôt sur salaire exigible au cours de l'année de son obtention;

- La Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) a pour but, conformément à l'article premier de la loi n° 99-477 du 02-08-1999 portant modification du Code de prévoyance sociale, de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accident de travail et de maladies professionnelles, de maternité, de retraite, d'invalidité, de décès et d'allocations familiales. L'essentiel de la charge financière de ces prestations étant couvert principalement par les cotisations des employeurs, la CNPS est appelée à opérer des réductions de charges dues à titre de cotisations sociales au profit des entreprises qui collaborent à la mise en œuvre des programmes d'emplois. Comme la DGI, la CNPS est donc sollicitée à participer au financement des programmes par l'octroi de privilèges d'ordre fiscal ou social aux entreprises;
- l'AGEROUTE intervient dans l'exécution des Travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), en partenariat avec la Direction générale de l'emploi et l'ex-AGEPE.

Le secteur privé est normalement le principal créateur d'emploi dans une économie vertueuse. Son rôle dans la recherche d'efficacité des politiques incitatives de création d'emplois des jeunes doit être maîtrisé avec un suivi et une évaluation des mesures prises par le gouvernement.

Cette catégorie d'acteurs importants du dispositif de promotion de l'emploi des jeunes intervient par l'intermédiaire du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), des cabinets privés de formation et de placement, et des organisations professionnelles telles que la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre

de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Chambre des métiers de Côte d'Ivoire (CMCI) et la Chambre d'agriculture. Leurs différentes actions portent sur l'intermédiation et la création de programmes directs de formation et d'insertion. Cette catégorie d'acteurs joue un rôle important dans le développement des compétences et l'employabilité des jeunes.

Malgré leur rôle inhibitif des efforts de promotion de l'emploi des jeunes au profit de l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs déjà en poste, les syndicats sont des partenaires efficaces dans les négociations collectives, car ils inscrivent la promotion de l'emploi des jeunes dans leur plateforme revendicative et encouragent les programmes de formation du personnel dans les entreprises et les organisations. Les plus représentatifs sont l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), la Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI) et la Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire, dite « Dignité ».

Un dialogue social entre ces partenaires réels faciliterait la réussite inclusive des différents programmes multisectoriels d'emploi des jeunes.

### Les collectivités territoriales

La décentralisation est un moyen de rapprocher la prise de décision du lieu où se posent les problèmes et où se trouvent les personnes concernées. Toutefois, la décentralisation soulève un certain nombre de difficultés qui concernent à la fois le degré de souplesse qu'elle peut en pratique générer dans la gestion des politiques et les moyens de garantir l'obligation de rendre compte au public (la responsabilité). Il peut être préférable de s'employer à établir un lien entre les autorités du marché du travail à l'échelle régionale et nationale, et les acteurs intervenant localement dans le développement économique et les activités d'intégration sociale.

En Côte d'Ivoire, la politique de l'emploi reste centralisée dans les différents programmes de l'emploi énoncés plus haut. Deux acteurs interviennent localement. En matière d'adéquation formation-emploi, les différents acteurs techniques sont représentés au niveau local. Sur le plan de l'insertion professionnelle proprement dite, la Plateforme de service, devenue autonome en 2012, intervient fortement dans les collectivités locales par le financement d'activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités des acteurs du système local de production. Cependant, ces activités restent concentrées et gouvernées depuis la capitale économique ivoirienne.

Les collectivités territoriales bénéficient néanmoins d'appuis financiers de l'État et d'organismes extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de la décentralisation. Elles interviennent fortement dans l'exécution des THIMO. Des microstructures interviennent par l'intermédiaire d'associations comme le Mérite international de la jeunesse dans certaines communes d'Abidjan, telles que Port-Bouët, Treichville, Attécoubé, etc.

### Les acteurs de la société civile et les partenaires au développement

Ces acteurs travaillent en étroite collaboration pour une meilleure canalisation des actions à mener. Ils concourent à la création et à la mise en place de projets et programmes d'accès à l'emploi pour les couches sociales défavorisées, les couches vulnérables et les groupes les plus touchés par le chômage. À ce titre, plusieurs partenaires au développement interviennent dans le dispositif d'insertion. On pourrait citer le BIT, la Banque mondiale, la BAD, la coopération française, le PNUD, la coopération allemande, la coopération japonaise et plusieurs autres représentations diplomatiques.

Le tableau ci-dessous fait état de l'intervention des partenaires au développement dans la promotion de l'emploi des jeunes sur la période 2012-2015.

**Tableau 5. Partenaires au développement intervenant dans le financement des programmes**

Programme	Cible	Coût (FCFA)	Partenaires	Effectif cible
PEJEDEC	15-30 ans	25 milliards	IDA/Banque mondiale	27 500
C2D emploi	15-35 ans	9 milliards	C2D/AFD	18 242
C2D emploi /SCAED	Jeunes à risque	1,2 milliard	C2D/AFD	1 000
PRISE	Population vulnérable	1,35 milliard	Japon (JSDF)	8 000

Sources : Ministère d'État, Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, Tableau de bord emploi, mai 2014.

### *L'organe de coordination : la Commission nationale de l'emploi (CNE)*

Dans le PNE, un ensemble de mesures d'ordre institutionnel, économique, financier et fiscal a été prévu. Au niveau institutionnel, la création d'une Commission nationale de l'emploi (CNE) est envisagée, regroupant les principaux acteurs et partenaires du marché de l'emploi. Cette structure n'est toutefois pas encore opérationnelle.

## **3.2. Coordination des institutions chargées de l'emploi des jeunes**

D'après les différents travaux réalisés (CIRES [1999], CAPEC [2012], AGEPE [2015]), la collaboration entre les diverses institutions du marché du travail n'est pas toujours parfaite. Les difficultés de collaboration existent tant dans la formulation que dans la mise en œuvre effective des politiques. En effet, afin de lutter efficacement contre le chômage, l'AGEPE, le FDFP, l'AGEFOP, la PFS et le FNJ ont piloté des programmes d'emploi ou de formation-emploi. La PFS résulte d'ailleurs de cette collaboration depuis 2007. D'autres activités ont été réalisées à différents niveaux de la mise en œuvre des politiques d'emploi. Ainsi, l'AGEPE soutient la PFS dans l'animation des acteurs locaux, dans l'orientation et le recrutement des acteurs. Au même titre que le FDFP, l'AGEFOP et le FNS, elle a contribué à la mise en place de cette structure. Pour le compte des autres structures responsables de l'emploi des jeunes, le FDFP a financé plusieurs projets de formation et même des études. La DGE a assuré la gestion concomitante des projets THIMO et PRODIGE avec l'AGEPE. Dans l'ensemble, compte tenu de leurs attributions, les différentes structures ont le devoir de travailler de façon concertée.

On peut relever plusieurs actions de collaboration dans l'exécution des programmes passés :

- Dans l'exécution, certains organismes publics peuvent influencer l'exécution et la réussite des programmes, puisqu'ils devraient participer directement ou indirectement au financement desdits programmes. Il s'agit de la DGI pour les mesures d'exonération ou de dégrèvements fiscaux, de la CNPS pour les réductions de charges sociales patronales<sup>13</sup>, du FDFP pour l'exonération de certaines taxes lui revenant de droit ou pour le financement des modules de formation professionnelle qualifiante au niveau du PAE;
- D'autres organismes comme la Direction générale de l'inspection du travail sont appelés à prêter un concours précieux aux opérations de contrôle, en vue du placement des stagiaires PAE au sein des entreprises qui auront libéré des emplois occupés par des non-ivoiriens. C'est précisément ce contrôle qui permet de déceler l'utilisation illicite de la main-d'œuvre étrangère, au regard des nouvelles dispositions du décret n° 96-287 du 3 avril 1996 relatif au contrat de travail des personnes non ivoiriennes;
- Les cabinets de formation jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des programmes. Ils interviennent sur le plan de la sélection des demandeurs de premier emploi, de leur formation et de leur placement. Dans l'exécution du PMERP, les cabinets de formation interviennent pour donner la formation requise par la reconversion professionnelle des travailleurs menacés de licenciement. Lorsque la formation a pour finalité la création de microentreprises par les candidats, les cabinets de formation jouent le rôle de cabinets d'études, en montant les dossiers de faisabilité économique des projets qui accompagnent les demandes de fonds sociaux. À ce stade, en principe, l'AGEFOP, organisme public de formation professionnelle, devrait intervenir en qualité de cabinet de formation. Mais dans les faits, l'AGEFOP n'a jamais été sollicitée dans le cadre des programmes de l'AGEPE, même si elle est considérée comme partenaire de l'AGEPE. Les cabinets de formation interviennent également dans la formation des promoteurs, le suivi et le contrôle de l'exécution des projets d'auto-emploi au niveau du PCME.

La CNE, qui n'est pas encore opérationnelle, devrait pouvoir faciliter la collaboration entre ces différentes structures afin d'assurer une bonne coordination de la politique de l'emploi. En effet, les obstacles à la mise en œuvre d'une politique de l'emploi coordonnée sont liés à de nombreux facteurs, entre autres aux facteurs d'ordre administratif et institutionnel, économique, financier et fiscal, et à ceux liés à la gestion des ressources humaines. Sur le plan administratif, les études réalisées soulignent l'insuffisance et l'imprécision des politiques, la conception des programmes en univers incertain, l'inadaptation du profil ou l'inaptitude de certains personnels et l'absence d'une véritable structure de communication. Sur le plan institutionnel, les mêmes études ont relevé un manque de coordination de la politique d'emploi.

<sup>13</sup> Dans bien des pays comme la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, la réduction des charges sociales patronales est utilisée comme mesure de la politique de promotion de l'emploi au profit des couches défavorisées (jeunes, femmes, personnes

handicapées, personnes âgées de plus de 50 ans, chômeurs de longue durée). Voir Michel ROCARD (1996). *Les moyens d'en sortir*, Paris, Seuil.



KAM OLGA

Éparpillé entre plusieurs ministères, structures et fonds qui ont souvent du mal à coordonner leurs interventions sur le terrain, le service public de l'emploi court le risque d'être inefficace, tant en matière de capacité d'intervention face aux attentes de la population en grande majorité jeune qu'en matière d'identification et de profilage des besoins des employeurs, de collecte des offres d'emploi à pourvoir, de mobilisation des acteurs, etc. Cela affaiblirait encore davantage un système d'information du marché du travail quasi inexistant dans le pays. Mais les nouvelles réformes en cours sont l'occasion de redonner un essor à la coordination des programmes de promotion de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire.

# 4 État des connaissances et des lacunes

La spécificité de la situation des jeunes nécessite des actions spécifiques des gouvernants. Mais cela n'est possible que si la situation de la population jeune est maîtrisée avec certitude. Or beaucoup d'incertitudes restent à élucider. Aux besoins de connaissances sur la situation des jeunes, on pourrait ajouter d'autres questionnements pouvant justifier un programme de recherche sur l'emploi des jeunes. Cette section expose les données et les études sur l'emploi des jeunes, les perspectives en termes d'analyses des programmes d'emploi déjà exposées et les lacunes dans les connaissances sur l'emploi des jeunes.

## 4.1. Données et études sur l'emploi des jeunes

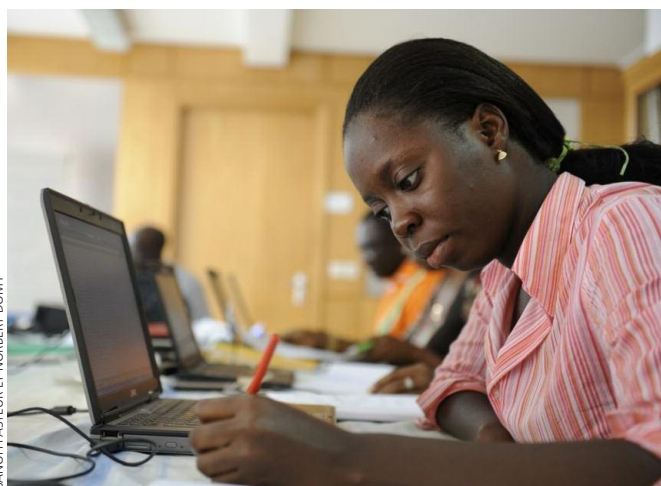
### *Les données sur l'emploi des jeunes*

Les données statistiques sur l'emploi sont assez disparates, souvent non régulières selon les sources, et pas toujours disponibles. Elles émanent de deux types d'enquêtes en Côte d'Ivoire : l'enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV) et les enquêtes emploi de l'AGEPE, qui ne sont pas spécifiquement élargies aux questions d'emploi des jeunes. Réalisées par l'Institut national de la statistique, les ENV ont principalement pour objectif d'analyser la situation de la pauvreté, mais elles comportent un volet emploi et éducation assez étoffé qui bénéficie de la contribution de l'AGEPE dans la conception du questionnaire.

Compte tenu de ces insuffisances, l'AGEPE avec l'appui de ses partenaires a entrepris depuis 2007 la réalisation d'enquêtes sur l'emploi, avec la tenue de trois enquêtes :

- une enquête sur l'insertion des BTS, licence et maîtrise en 2007,
- une enquête sur l'emploi en 2012,
- une enquête sur l'emploi et le travail des enfants en 2013.

Ces enquêtes, si elles ont amélioré la connaissance des dysfonctionnements sur le marché du travail, restent tout de même limitées. Ces sources de données restent générales et ne répondent pas à certaines préoccupations sur la problématique de l'emploi des jeunes, à part l'enquête sur l'insertion de



SANOI PASTEUR ET NORBERT DOMY

2007, qui n'a toutefois concerné que la seule ville d'Abidjan. Elles restent également statiques et donc incapables d'aider à analyser la transition des jeunes sur le marché du travail. Elles sont surtout incapables d'apporter des réponses à l'efficacité des politiques d'emploi. En outre, elles sont réalisées à des intervalles de 4 à 6 ans, de sorte qu'il est impossible de constituer une série chronologique qui aiderait à appréhender le marché du travail au niveau macro-économique.

Cette lacune statistique rend difficile la coordination de la production et de l'utilisation des statistiques sur l'emploi et les qualifications professionnelles.

### *Les études sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire*

Les études réalisées sur l'emploi des jeunes sont peu nombreuses. Elles se sont essentiellement limitées à l'offre, en analysant la situation des jeunes sur le marché du travail. Elles montrent globalement la précarité de la situation des jeunes : fort taux de chômage et importante contribution au chômage national, faible rémunération. Les rapports et les études indiquent la forte contribution ou la représentation des jeunes dans les différents types d'emplois, dans les branches d'activités, par type d'emploi.

*Les études demeurent superficielles et ne permettent pas de conseiller avec précision les décideurs.*

Cependant, ces études restent superficielles et n'établissent aucune causalité. Cela ne permet pas de vérifier la robustesse des relations obtenues ni de conseiller avec précision les décideurs politiques. En effet, si des analyses disparates sur l'offre et la demande de travail des jeunes ont été menées par des chercheurs au niveau universitaire (Kouakou, 2006<sup>14</sup> et 2010<sup>15</sup>), celles-ci restent sans effets sur les décisions politiques en rapport avec l'emploi des jeunes. Les analyses réalisées ou commanditées par les structures responsables de l'emploi s'avèrent également sommaires. On peut noter trois analyses ayant abordé l'emploi des jeunes de façon précise :

- *Cadre institutionnel et réglementaire du marché du travail en Côte d'Ivoire*, 2011, commandité par la Direction générale de l'emploi et financé par le BIT;
- *Analyse du marché du travail en Côte d'Ivoire*, BIT, 2010;
- *Entrepreneuriat et employabilité des jeunes en Côte d'Ivoire*, BIT, 2009.

Il découle de ces études que, devant l'inefficacité des structures publiques et privées de placement, et devant l'accroissement du chômage des jeunes diplômés, avec des durées qui excédaient, dans près de 67,2 % des cas, 3 ans en 2008 à Abidjan, les jeunes à la recherche d'un emploi font désormais surtout appel aux réseaux de connaissances dans leurs efforts pour dénicher un emploi. Face au chômage et aux destructions massives d'emploi dans le secteur moderne de l'économie, le secteur informel s'est développé, le sous-emploi aussi.

En plus de l'inadéquation du système de formation aux besoins de l'économie, une étude du BIT relève d'autres problèmes connexes à l'emploi :

- le déficit de capacité de diagnostic et de formulation de la politique de l'emploi,
- le déficit d'intégration et de coordination de la politique de l'emploi en relation avec la recomposition des pôles de décisions et d'initiatives,
- l'absence d'une politique cohérente de financement de l'emploi.



ANDOUK DELAFORTRIE / FECHO

De plus, la promotion de l'auto-emploi souffre des handicaps suivants : i) l'incompatibilité de la culture économique rentière avec l'éclosion et le développement de l'initiative privée; ii) la faible employabilité des jeunes et iii) une culture bien ancrée d'impunité lorsque les prêts ne sont pas recouverts.

La portée de ces études reste limitée, les données statistiques pour conduire une bonne étude étant parcellaires.

Il découle de ce sombre tableau un manque de transparence dans la conception, l'exécution et le suivi des programmes d'emploi pour les jeunes, dont l'ampleur s'intensifie avec des moyens diversifiés, mais peu de résultats satisfaisants.

Pour mieux appréhender la situation sur l'emploi des jeunes, l'OIT a réalisé, avec des partenaires nationaux, des activités de recherche sur l'emploi des jeunes. Ces activités sont contenues dans le projet Work4Youth (W4Y), en partenariat avec la Fondation MasterCard. Ce projet conçu pour une durée de 5 ans jusqu'au milieu de l'année 2016 a pour objectif de « promouvoir des possibilités de travail décent pour les jeunes hommes et femmes à travers le savoir et l'action ». L'objectif immédiat de ce partenariat est de produire plus et de meilleures informations sur le marché du travail spécifique aux jeunes dans les pays en développement, en se concentrant en particulier sur les chemins de transition de l'école vers la vie active. L'hypothèse est que les gouvernements et les partenaires sociaux des 28 pays cibles du projet seront mieux préparés à concevoir des politiques et des initiatives efficaces une fois qu'ils auront une connaissance détaillée :

<sup>14</sup> Thèse de doctorat sur l'insertion professionnelle des jeunes et politique active d'emploi.

<sup>15</sup> Offre de travail des jeunes en Côte d'Ivoire.

- de ce que les jeunes attendent en matière de chemins de transition et de qualité du travail,
- de ce que les employeurs attendent des jeunes candidats,
- des problèmes qui empêchent les deux parties – l’offre et la demande – de mieux se compléter,
- des politiques et des programmes qui peuvent avoir un impact réel.

---

*Le caractère spécifique de la situation ivoirienne mérite une analyse approfondie.*

---

Dans son premier rapport, le BIT a ciblé huit pays où une enquête spécifique a été réalisée. La Côte d’Ivoire ne fait pas partie de ces pays. Or le cas ivoirien renferme plus de spécificité. Le pays a connu plus d’une décennie de crise militaire et politique, dont la majeure partie des acteurs sont des jeunes (jeunes combattants). Les universités publiques, qui forment l’essentiel de la population de jeunes au niveau supérieur, ont été fermées pendant deux années scolaires, renforçant la précarité de la jeunesse. Beaucoup d’organisations internationales et d’entreprises à caractère multinational ont été délocalisées, augmentant le chômage des jeunes, alors même que le rapport du BIT sur la transition des jeunes mentionne bien que la faible industrialisation est la cause de la faible employabilité des jeunes. Ce caractère spécifique de la situation ivoirienne mérite attention et inquiétude, mais surtout une analyse approfondie, car dans un tel contexte beaucoup d’aspects restent méconnus.

Les programmes d’emploi pour les jeunes, pour leur part, ont fait l’objet de plusieurs analyses. Des études commanditées par les structures de mise en œuvre et les partenaires au développement ont été réalisées. On dénombre essentiellement deux études, dont une commanditée par l’ACBF en 2012 et une autre par l’AGEPE en 2014. Ces études ont mis l’accent d’une part sur les atouts que constituent ces initiatives et, d’autre part, sur les contraintes et les limites auxquelles elles devront faire face. Une des recommandations de l’étude de 2012 a été la création d’une agence unique d’insertion des jeunes. Cette recommandation a eu un écho favorable avec la création, en mai 2015, d’un ministère consacré à l’insertion des jeunes et d’une agence pour l’insertion des jeunes. En outre, des esquisses d’analyse des effets des programmes sur les bénéficiaires ont eu lieu dans l’étude commanditée par l’AGEPE, ainsi que dans une étude réalisée par Kouakou en 2006 et 2011 sur l’évaluation des politiques d’insertion des jeunes appliquée au PAE et au PAJD.

Ces études, dont l’audace est à apprécier, ont étalé des insuffisances énormes. La faible taille des échantillons utilisés pour l’évaluation des politiques d’emploi n’a pas favorisé des analyses désagrégées par programme.

Un programme de recherche pourrait aider à explorer les lacunes dans les connaissances sur le marché du travail des jeunes, dont il convient d’exposer quelques aspects.

## 4.2. Connaissances sur l’emploi des jeunes : lacunes et besoins potentiels des principaux acteurs

### *Structure et dynamique de la population jeune*

Lorsqu’on s’intéresse à la jeunesse, de nombreuses préoccupations demeurent sans réponse. La population jeune est certainement surreprésentée dans les zones urbaines compte tenu du phénomène d’exode rural, mais le rapport de 2013 ne fournit pas de détails. Des données sur la distribution des jeunes dans le pays, selon les types de localités (urbaines, rurales), s’avèrent essentielles. Il serait important de connaître, selon le sexe et le niveau d’instruction, selon les secteurs et les zones géographiques, la structure et la distribution géographique de la population jeune, les types d’emplois occupés, la durée moyenne dans l’emploi, la transition d’un emploi à un autre, les motivations, les facteurs déterminants. Parallèlement, le même type de données pourrait décrire de façon précise le chômage des jeunes, la durée moyenne du chômage et la structure des jeunes inactifs.

Rappelons brièvement que le dispositif législatif/juridique de l’emploi des jeunes en Côte d’Ivoire n’est pas assez précis, pour ne pas dire quasi insuffisant. En effet, la Côte d’Ivoire n’a pas ratifié la Convention 122 de l’OIT sur les politiques d’emploi. De même, le Code du travail ne fait pas la promotion de l’emploi des jeunes; il joue plus un rôle de protection du travail que de promotion de l’emploi des jeunes. L’emploi des jeunes n’est pas non plus intégré dans les politiques comme une notion de « droit » pour tous, car il n’apparaît nulle part dans les négociations collectives et tripartites entre les acteurs et partenaires sociaux.

### Adéquation formation-emploi et chômage des jeunes

Malgré le constat alarmant d'une inadéquation entre la formation et l'emploi, aucune analyse concrète ne s'est penchée sur les explications de ce phénomène. Les seuls arguments demeurent le taux de chômage<sup>16</sup> très élevé des diplômés par rapport à celui des moins diplômés ou des individus non détenteurs de diplômes. On évoque même les insuffisances de la théorie du capital humain. N'y a-t-il pas d'autres explications à ce phénomène? Comment l'analyser plus sérieusement, en détecter les origines et les déterminants micro-économiques et macro-économiques? Y aurait-il des canaux de transmission? Dans le même temps, des analyses sur la trajectoire professionnelle des jeunes sont quasi inexistantes. Ces analyses lancées au départ par l'Office national de la formation professionnelle (ONFP) n'ont pu se perpétuer après sa dissolution et sa désagrégation en deux structures : le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) et l'Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP).



CLARA SANCHIZ

Depuis lors, aucune étude de trajectoire professionnelle des jeunes n'a été effectuée. La seule étude réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat est celle de Kouakou (2006)<sup>17</sup> sur l'évaluation des politiques d'emploi. Ce travail, utilisant une méthode quasi expérimentale et un calendrier de parcours professionnel, a essayé d'analyser les transitions professionnelles des jeunes dans les différents états professionnels. Mais l'analyse demeure insuffisante. Elle s'est appliquée à la seule ville d'Abidjan avec un faible échantillon qui, quoique significatif, pourrait être étendu à l'échelle nationale ou

à d'autres localités du pays pour plus de fiabilité et de robustesse. Aucune analyse dynamique n'est réalisée par manque de données en panel.

---

*L'analyse de l'adéquation formation-emploi reste entièrement à explorer avec une rigueur scientifique adéquate.*

---

Des perspectives d'analyse sont évoquées par l'AGEPE, mais leur mise en œuvre est encore au stade de projet, certainement pour des raisons liées aux difficultés de financement. Deux activités ont tout de même été réalisées. La première concerne l'état des lieux du dispositif de suivi des sortants des établissements de formation en août 2014. La deuxième, en cours de réalisation par le cabinet CIPRODEC, étudie le devenir des diplômés de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Ces initiatives louables se limitent à des analyses statistiques simples. Cela ne permet pas d'établir des causalités à même d'orienter avec un minimum de risque les décideurs politiques.

Conséquemment, l'analyse de l'adéquation formation-emploi reste entièrement à explorer avec une rigueur scientifique adéquate, afin d'en maîtriser les contours et de trouver des solutions appropriées. Une orientation dans le sens des filières porteuses tant évoquées dans les discours politiques est à envisager. Tout comme l'adéquation formation-emploi, la recherche des filières porteuses est une perspective qui n'a pas encore été exploitée. Cette orientation est très pertinente vu la faible employabilité des jeunes découlant de l'inadéquation formation-emploi. En effet, l'amélioration de l'employabilité des jeunes passe par une bonne compréhension des différents systèmes de formation et d'apprentissage pour une action efficace des politiques, ainsi que par une analyse du partenariat unissant le secteur de l'éducation et de la formation avec le monde du travail. Il faudrait mieux comprendre les causes et les effets de la faiblesse d'accès aux emplois de qualité pour la jeunesse en Côte d'Ivoire et explorer des approches de solutions.

On recense moins d'investigations sur les jeunes sans instruction, sans formation et sans travail (NEET), alors qu'ils forment la couche la plus vulnérable de la crise de l'emploi. Les différents manquements de l'offre et le manque d'adéquation formation-emploi pourraient être appréhendés en étudiant les effets et approches d'une implication accrue du secteur privé dans les dispositifs d'enseignement et de formation. Il s'agirait

<sup>16</sup> Le chômage des jeunes en 2008 est de 24,2 % au sens strict et de 17,5 % pour la tranche 25-34 ans. En 2012, le taux de chômage croît avec le niveau de diplôme, jusqu'au diplôme de maîtrise (Enquête emploi 2012). En effet, il est de 14,1 % pour les titulaires du CEPE et de 29,8 % pour ceux de la maîtrise, en passant par les titulaires du BAC qui ont un taux de chômage de 19,8 %, les non-instruits ayant un taux de chômage de 6,4 %. En ce qui concerne les diplômés techniques, l'on note que du CAP au BTS, le taux de chômage croît avec le niveau du diplôme, à l'except-

tion du diplôme de BEP, dont les titulaires ont un taux de chômage relativement faible (9,5 %). Le taux de chômage des titulaires du DUT (27,8 %) est plus faible que celui des titulaires du BTS (35,7 %), mais plus élevé que celui des ingénieurs (21,3 %). Il est de 23,9 % pour les titulaires du DESS et 42 % pour les titulaires de master professionnel.

<sup>17</sup> *Insertion professionnelle des jeunes urbains et politique active d'emploi en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université de Cocody-Abidjan.



d'analyser comment aller vers une diversification et une professionnalisation des cursus scolaires et de formation, afin de comprendre la source des inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation pour réussir à promouvoir l'équité. Il faudrait également déterminer les réponses appropriées aux besoins de compétences des acteurs du secteur informel et du monde agricole, qui représentent 90 % des actifs.

L'analyse du chômage des jeunes et des facteurs déterminant sa durée peut s'opérer des deux côtés du marché. D'une part, le chômage des diplômés est axé sur l'offre de travail, où la notion de chômage de luxe est souvent évoquée. D'autre part, et la plupart du temps, les employeurs désapprouvent la qualité du capital humain, d'où l'analyse en termes de demande de travail. Quel est le sens dominant dans le traitement du chômage des jeunes? Faut-il privilégier les contraintes d'offre ou celles de demande de travail? Dans l'actuelle situation de crise de l'emploi, les deux sont à prendre en compte dans un dialogue social inclusif et permanent. Comment impliquer le secteur privé dans le rétablissement de l'adéquation formation-emploi? Dans le même ordre d'idées, si on sait à peu près combien de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, on ignore combien d'emplois sont effectivement créés annuellement et leur répartition sectorielle, par niveau d'études et par statut de l'emploi (précaires, décents, temporaires). Il serait bon d'analyser les autres facteurs qui contraignent la demande de travail, mis à part l'inadéquation formation-emploi et, plus généralement, la capacité de création d'emplois de l'économie.

En outre, l'efficacité des structures de gestion de l'emploi des jeunes pourrait être analysée.

### *Efficacité des programmes d'emploi pour les jeunes*

Des perspectives d'analyses pourraient soutenir l'exécution des programmes et renforcer leur efficacité.

À la lumière des expériences passées, il serait opportun d'évaluer le ciblage des acteurs dans l'exécution des programmes d'emploi. En effet, les bénéficiaires ayant connu des succès ne sont pas répertoriés. Il serait bon de déterminer leurs caractéristiques et d'étudier la pertinence d'axer ou non les efforts sur ceux dont la propension à tirer profit des programmes est élevée. Sinon, face à une cible ayant des carences, il faudrait voir comment mettre à niveau cette cible pour qu'elle réponde mieux aux critères de sélection.



KAM OLGA

L'analyse des programmes est beaucoup plus orientée vers l'offre de services d'aide à l'insertion. Des études supplémentaires s'avèrent importantes pour analyser la demande de services d'aide à l'emploi, voir dans quelle mesure les programmes répondent aux besoins des bénéficiaires et évaluer si les attentes des jeunes sont bien prises en compte dans les modalités proposées. Des analyses des aspirations des jeunes, de leur dynamisme, de la vitesse de changement et de leur variabilité permettraient d'adapter les stratégies, à l'aide d'enquêtes légères. Par ailleurs, d'autres aspects mériteraient une attention particulière, soit la nature de l'interaction entre l'AGEPE et les bénéficiaires de ses programmes, le mécanisme de rétroaction entre les bénéficiaires et les structures de promotion de l'emploi, ainsi que le type de rétroaction reçue des bénéficiaires.

Quelles sont les dynamiques d'association et de participation des jeunes visant à surmonter les difficultés liées à leur orientation et à l'information? Le manque d'information de qualité conduit à des choix tardifs, non appropriés ou largement disproportionnés par rapport aux possibilités offertes. Les services publics d'emploi sont généralement méconnus par les jeunes. Les relations personnelles sont dominantes comme modalité de recherche d'emploi des chômeurs (68,7 %), davantage pour les demandeurs de premier emploi (70,6 %) et pour la ville d'Abidjan (73,2 %). De plus, seulement le tiers des chômeurs sollicitent les structures de promotion de l'emploi. La proportion des chômeurs qui ignorent l'existence de tels services est de 90,9 % en milieu rural contre 77,6 % dans les autres villes et 67,5 % à Abidjan. Comment construire un système d'information inclusif du marché de travail pour rapprocher les jeunes potentiellement bénéficiaires, afin d'éviter l'asymétrie d'information sur le marché du travail?

Des données devraient être recueillies sur l'utilisation des fonds publics dans la promotion de l'emploi. Il serait pertinent de déterminer le coût moyen et le coût marginal d'un emploi créé, en tenant compte des emplois connexes, et de justifier l'inflation des coûts en comparaison avec d'autres expériences. Compte tenu des coûts élevés, une approche sur le modèle d'un partenariat public privé est-elle viable et applicable aux programmes et projets d'insertion des jeunes? Il serait intéressant de réaliser une recherche sur l'impact du Code du travail et des investissements sur la capacité des acteurs du secteur privé à créer plus d'emplois décents pour les jeunes.

Concernant les programmes d'auto-emploi, l'évaluation opérée n'est pas rigoureuse. Il serait intéressant par exemple de faire une différenciation entre les jeunes diplômés et ceux déjà sur le terrain, avec ou sans diplôme. Cette orientation permettrait de cerner les secteurs porteurs ainsi que les acteurs avec lesquels le succès serait plus probable. Les décideurs seraient ainsi en mesure de peaufiner leurs stratégies. De même, il faudrait déterminer dans quels secteurs les effets directs et indirects sont les plus importants. Par ailleurs, une analyse en termes d'interaction entre l'auto-emploi et l'emploi salarié pourrait être pertinente. En effet, de jeunes salariés ambitionnent de s'installer à leur propre compte et peuvent tirer profit de l'expérience d'autres jeunes. Cependant, ces ambitions sont souvent difficiles à réaliser. Or, du fait de leur situation, cette catégorie de jeunes est exclue des programmes d'emploi. Une recherche sur l'interaction entre l'emploi salarié et l'auto-emploi permettrait de guider les décideurs. On pourrait aussi se pencher sur l'efficacité des modes de financement des programmes d'emploi pour les jeunes en comparant le financement par l'intermédiaire des incitations fiscales (crédit d'impôt) et le financement direct des actions avec des subventions publiques. Ces modes de financement peuvent avoir des effets différents. Quelle initiative est plus pertinente dans le traitement des difficultés d'insertion des jeunes?

Dans le même ordre d'idée, l'impact des investissements directs étrangers sur l'emploi des jeunes et l'évaluation des effets des programmes du Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) en matière de création d'entreprises pourrait être un indicateur fiable dans la contribution du secteur privé formel à la création d'emplois. En effet, le CEPICI est une structure publique qui facilite la création d'entreprises. Il accorde surtout des mesures incitatives aux jeunes entrepreneurs et aux investissements à effet multiplicateur sur l'emploi et la productivité.

Sur le plan de la décentralisation, des interrogations peuvent être mentionnées. Le financement des activités génératrices de revenus est concentré et gouverné depuis la capitale économique ivoirienne. Une orientation de recherche serait de comparer l'efficacité de la gestion décentralisée des politiques d'emploi au niveau local et au niveau centralisé. Y a-t-il équité et efficience dans l'allocation des fonds de soutien à l'emploi entre toutes les régions et toutes les communes de la région? Comment favoriser une véritable gestion décentralisée de la politique de l'emploi, à l'instar de certains pays développés comme la France? Quelle est la distribution des bénéficiaires des politiques d'emploi par localité administrative? Quelle est l'efficacité comparée des politiques d'emploi des jeunes par localité? Quelles explications pourrait-on apporter si la performance diverge d'une localité à une autre? Ces politiques tiennent-elles compte des potentialités des localités respectives? Les réponses à ces questions permettraient de trouver les solutions adéquates pour renforcer l'efficacité des politiques d'emploi au niveau local, afin d'éviter la migration des jeunes vers les grandes villes du pays à la recherche d'un meilleur emploi, chose qui renforce le niveau de chômage et la pauvreté urbaine. Il a en effet été démontré que le chômage augmente avec la taille de la localité<sup>18</sup>. De même, les questions de mobilité et de migration de la main-d'œuvre des jeunes intra secteurs et sur le marché du travail sont quasi inconnues. Aucune de ces préoccupations n'est abordée, ni dans les documents de travail des principales structures de soutien à l'emploi des jeunes ni dans les recherches universitaires.



ABDUL FATTAH / UN

<sup>18</sup> En 2002, le taux de chômage à Abidjan, la plus grande ville du pays, était de 15,91 % et celui de Bouaké, la deuxième ville, de 11,99 % contre un taux de chômage urbain national de 12,26 %. Les autres villes de l'intérieur avaient toutes des taux inférieurs à 7 %.

### *Niches et opportunités d'emploi non explorées*

L'urgence d'une meilleure compréhension des interactions entre les différents acteurs du marché du travail en Côte d'Ivoire offre une opportunité inouïe pour la recherche empirique, avec l'existence croissante des données et des informations statistiques.

---

### *Un domaine à développer : la production de connaissances dans le secteur des emplois verts.*

---

Les nouveaux secteurs de recherches-actions sur l'emploi des jeunes pourraient s'élargir aux niches existantes dans le domaine agricole et dans les industries créatives (sports traditionnels, musique, arts et créativité), dans lesquelles le pays dispose de réels avantages comparatifs. En outre, ces secteurs clés énoncés dans le PND 2015 abritent beaucoup de jeunes. Une multitude d'acteurs y opèrent également et y tirent l'essentiel de leur revenu. La non-maîtrise des chaînes de valeurs de ces différents secteurs d'activité ne favorise pas les mises à jour nécessaires qui permettraient d'en tirer le maximum de profit, compte tenu des avantages.

La production de connaissances dans le secteur des emplois verts pour les jeunes est à saisir. En effet, les opportunités que représentent les problématiques émergentes de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques sont prometteuses et contribuent à résoudre aussi la question énergétique, frein à la productivité du tissu économique.

Par ailleurs, il faudrait également explorer les effets négatifs du dysfonctionnement du marché de l'emploi et des politiques sur l'inclusion sociale, notamment en termes de genre. En effet, les femmes font généralement face à une multitude de biais en défaveur de leur entrée sur le marché du travail; ces biais sont d'ordre institutionnel, informationnel et financier. Ainsi, l'élimination de la discrimination et des inégalités dans le marché du travail constituent des thématiques de recherche à explorer afin de rendre efficace la formulation des politiques et programmes d'emplois pour les jeunes. De plus en plus, des études démontrent qu'éliminer la discrimination augmente le revenu national des pays et la productivité, la capacité à innover et la rentabilité des entreprises. L'occurrence d'une absence prolongée avec la maternité vient réduire souvent la probabilité pour les femmes de trouver un emploi. Plusieurs

recherches opérationnelles peuvent être réalisées sur ce plan, afin de desserrer les goulots d'étranglement autour des femmes :

- étude sur l'impact de la législation du travail et du Code du travail sur les barrières possibles à l'entrée de certains segments du marché du travail pour les femmes et jeunes;
- développement d'un système d'informations afin de rendre disponible l'information sur les segments du marché de l'emploi qui encouragent l'embauche des femmes (observatoire de l'emploi, armée, police, service civique, secteur privé résident, secteur privé non résident, organismes internationaux, etc.);
- comment organiser la filière des travailleuses domestiques afin d'accroître l'employabilité de cette catégorie de femmes très dépourvues en formation, sans qualifications et vivant généralement en dessous du seuil de pauvreté?
- montrer par la recherche l'opportunité de mise en place d'un système d'information sexo-spécifique délocalisé sur l'emploi des jeunes dans les régions grâce à la décentralisation.

En Côte d'Ivoire, avec un secteur informel significatif, il serait opportun d'analyser la certification des compétences et la valorisation des acquis par l'expérience dans l'insertion des jeunes issus de la formation professionnelle, particulièrement les façons de valoriser certaines compétences obtenues sur le marché du travail à l'extérieur du système formel. En effet, au cours de leur apprentissage dans le secteur informel, une proportion importante de travailleurs non qualifiés développent, à l'extérieur du système éducatif et de formation professionnelle et technique, des compétences et des aptitudes recherchées sur le marché du travail. Une étude sur la valorisation des acquis par l'expérience (VAE) serait un excellent moyen d'offrir des qualifications reconnues sur le marché à ces personnes dont l'apprentissage s'est effectué en dehors du système formel. Finalement, il pourrait être important de s'intéresser aux effets du Code du travail sur les contrats d'insertion professionnelle pour un jeune travailleur et les corrélations avec l'établissement d'un système de contrats de courte durée en Côte d'Ivoire.

---

*La non-pertinence de bien des décisions politiques est liée à l'absence quasi totale d'instruments d'aide à la prise de ces décisions.*

---

### *Quelles opportunités de recherche et pour qui?*

L'implication de plusieurs partenaires au développement et la volonté affichée des autorités ivoiriennes de trouver des réponses adéquates à la problématique de l'emploi des jeunes sont des arguments en faveur de la mise en place d'un programme de recherche sur l'emploi des jeunes. Un constat s'impose : la non-pertinence de bien des décisions politiques est liée à l'absence quasi totale d'instruments d'aide à la prise de ces décisions. Les politiques sont souvent mises en œuvre sans connaissances véritables des intervenants sur les structures et la dynamique de la population jeune, sur les facteurs objectifs influençant l'adéquation formation-emploi et l'efficacité des politiques, et sur les niches et opportunités d'emploi. L'échec de nombreux programmes des structures techniques en découle. Un programme de recherche appliquée ou fondamentale pourrait contribuer à combler toutes les lacunes et constituer un véritable instrument d'aide à la prise de décision des structures techniques (AEJ, AGEFOP, FDFP, PFS, ministères techniques chargés de l'emploi des jeunes) et des structures d'enseignement et de formation professionnelle.

Le ministère chargé des questions d'emploi pour les jeunes et l'AEJ devraient, en priorité, être les plus grands bénéficiaires de ce programme de recherche. Des études prévues n'ont pas pu être réalisées, telles que les études sur les filières porteuses et la trajectoire professionnelle des jeunes diplômés des établissements d'enseignement professionnel, des grandes écoles et des universités publiques. Ces études annoncées par l'ex-AGEPE n'ont jamais été mises en œuvre. Lorsque certains travaux sont effectivement réalisés, il s'agit en fait d'états des lieux et non d'analyses mobilisant des instruments scientifiques adéquats, parce que l'implication des universitaires reste marginale ou parce que les données sont inadéquates. Mais si l'intervention des chercheurs reste limitée, c'est aussi par manque d'accès aux données pertinentes dans leurs activités universitaires, ce qui les contraint à une orientation d'analyse dont les résultats ne sont pas utilisables par le politique. Le manque de partenariat entre les unités de recherche universitaires et les structures techniques expliquerait également le déficit de valorisation des résultats de la recherche scientifique. Un programme de recherche qui mobiliserait des chercheurs et des structures de recherche crédibles en partenariat avec les structures responsables des programmes d'emploi serait

d'une grande portée sur le plan de la complémentarité et de l'objectivité des méthodes d'analyse. Cela renforcerait la position des partenaires au développement par rapport à la gouvernance des programmes, dont les résultats s'avèrent très souvent manipulés par les structures d'exécution.

Finalement, un programme de recherche sur l'emploi des jeunes serait favorable à la qualité des décisions des structures techniques responsables de la politique d'insertion des jeunes que sont l'AEJ, le FDFP, l'AGEFOP, la PFS et, surtout, le ministère chargé de l'emploi des jeunes, dont le défi reste immense. Ce programme pourrait éventuellement contribuer à mieux comprendre l'inadéquation entre la formation et l'emploi, et aiderait certainement les ministères responsables de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur à mieux réviser les curriculums de formation.

---

*Un programme de recherche sur l'emploi pourrait contribuer à mieux comprendre l'inadéquation entre la formation et l'emploi, et aiderait certainement les décideurs à mieux réviser les curriculums de formation.*

---

Considérant les différents questionnements qui nécessitent des réponses adéquates, le programme de recherche pourra se structurer en sept grands thèmes de recherche :

- caractéristiques et fonctionnement du marché du travail des jeunes,
- sources de l'inadéquation formation-emploi et ses conséquences sur la trajectoire professionnelle des jeunes,
- évaluation/audit des programmes et projets d'emploi pour les jeunes,
- chaîne de valeur des filières agricoles et des industries récréatives/culturelles de création d'emplois pour les jeunes,
- dialogue et inclusion sociale dans les politiques multisectorielles de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes,
- rôle des associations et réseaux de jeunesse dans la recherche du premier emploi,
- niches/secteurs de métiers et d'opportunités d'emploi pour les jeunes.

### *Quelles opportunités de synergies entre programmes pairs?*

Face à l'ampleur du problème de l'emploi des jeunes, la mobilisation de tous les acteurs publics et privés tout comme des partenaires au développement s'avère cruciale pour proposer une réponse à la hauteur des défis. C'est dans cette optique que s'est inscrit le BIT en Côte d'Ivoire, où il appuie, depuis quelques années, les efforts de mise en œuvre par le gouvernement et les partenaires sociaux des principes de la Déclaration tripartite sur les entreprises multinationales (EMN) et la politique sociale. Il faut noter que cet instrument constitue l'outil le plus complet en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) jamais adopté à ce jour par la communauté internationale.

En ce qui concerne le plaidoyer pour l'emploi des jeunes, le CRDI pourrait se joindre à l'OIT, qui a lancé un partenariat avec la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), afin d'aborder conjointement l'emploi des jeunes aux niveaux régional et national.

La Côte d'Ivoire s'inscrit dans l'initiative conjointe de ces institutions, en ce sens qu'elle prône l'approche systémique intégrée des politiques d'emploi dans un cadre micro et macroéconomique. Les activités du BIT sur l'emploi des jeunes portent sur trois domaines principaux : l'assistance technique aux mandants tripartites, le plaidoyer, ainsi que le développement des connaissances et la diffusion.

Le CRDI peut renforcer sa coopération à la recherche-action en s'associant aux acteurs nationaux (p. ex. les mandants de l'OIT) et aux partenaires techniques tels que le BIT, leader du système des Nations Unies en matière d'emploi et des normes internationales du travail (NIT). Le BIT conduit en effet plusieurs recherches sur la connaissance du marché du travail et adopte une approche inclusive dans la production de la connaissance. Comme exemple de synergies, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont entrepris un programme de recherches axées sur l'action portant sur l'optimisation de la création d'emplois (directs et indirects) locaux à travers les sociétés multinationales, en se concentrant notamment sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire. Ces études peuvent être davantage mutualisées avec d'autres programmes de recherche et éventuellement avec ceux du CRDI, tant sur l'offre que sur la demande d'emplois pour les jeunes. Le BIT et le CRDI pourraient mettre en œuvre des actions conjointes de recherche, tant sur l'impact des politiques que sur les acteurs du secteur privé en Côte d'Ivoire, avec la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs. Des études conjointes peuvent également être réalisées, dès lors que ces différentes études

visent le même objectif : soutenir les décisions publiques pour plus d'efficacité. On relève tout de même que les programmes de recherche des différents partenaires n'ont pas tous la même vision : certains visent tout simplement une compilation d'informations déjà disponibles et la formulation de conclusions appropriées; d'autres programmes visent la recherche appliquée ou expérimentale.

### **4.3. Capacités et expertises locales de recherche**

Quatre grandes structures de recherche sont compétentes pour la réalisation d'études appliquées en sciences économiques et sociales, et capables de soutenir un programme de recherche sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire.

- le Centre de recherche micro-économique du développement (CREMIDE),
- le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIREs),
- la Cellule d'analyse de la politique économique du CIREs (CAPEC),
- l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA).

Ces quatre structures sont plus ou moins liées. Le CREMIDE, le CIREs et la CAPEC sont trois structures de recherche qui utilisent conjointement les enseignants-chercheurs de l'Unité de formation et de recherche en sciences économiques et de gestion (UFR-SEG). De même, la CAPEC est alimentée par les enseignants de l'UFR-SEG et de l'ENSEA, et est considérée comme une structure technique du CIREs, dont le rôle consiste à soutenir la politique économique du gouvernement à partir d'études sectorielles et macro-économiques. Les animateurs de ces quatre structures se côtoient régulièrement et réalisent très souvent des études concertées. Le CREMIDE est une structure de recherche directement dépendante de l'UFR-SEG. Il s'agit donc du laboratoire de recherche de l'UFR, contrairement à la CAPEC et au CIREs qui disposent d'une autonomie de gestion. Cependant, les trois structures de recherche, à part l'ENSEA, sont toutes dépendantes de l'Université Félix-Houphouët-Boigny.

Le CREMIDE, la plus récente des structures, dispose d'une cellule de recherche en économie du travail et d'une cellule sur l'évaluation des politiques d'emploi. Ces deux cellules ont pour vocation de mener des réflexions poussées sur le fonctionnement du marché du travail. Elles sont animées par des spécialistes d'économie du travail, avec des assistants de recherche ayant pour la plupart effectué leur mémoire de master sur des questions liées au marché du travail.

---

*Un programme de recherche sur l'emploi des jeunes pourrait être soutenu par les différents centres de recherche et piloté par l'un d'eux.*

---

Ces structures de recherche sont entièrement disponibles pour accompagner les programmes d'emploi et soutenir les décisions des autorités publiques dans la lutte contre le chômage. D'ailleurs, la plupart de ces structures réalisent déjà des activités en collaboration avec les structures responsables de l'emploi. Des séminaires sont régulièrement tenus par l'ensemble des structures de recherche pour partager les résultats de la recherche scientifique, et lorsque les structures responsables de l'emploi ont un centre d'intérêt dans les études réalisées, elles sont automatiquement invitées. C'est le cas de la recherche sur l'évaluation des politiques d'emploi de l'AGEPE, réalisée par des chercheurs du CREMIDE et commanditée par la CAPEC. L'atelier de validation de cette recherche a bénéficié de la participation effective des différentes structures chargées de l'emploi des jeunes (AGEPE, FDFP, AGEFOP, DGE, PFS, INIE). Cela illustre la parfaite symbiose d'une part au sein des structures de recherche et, d'autre part, entre les structures de recherche et les structures techniques responsables de l'emploi des jeunes.

Un programme de recherche sur l'emploi des jeunes peut donc valablement être soutenu par les différents centres de recherche et piloté par l'un d'eux. De même, les résultats de la recherche peuvent aussi être valorisés par les différents centres



de décision de la politique de l'emploi, comme cela se fait très souvent déjà, mais avec une autre vision. En effet, les structures de recherche ne sont pas souvent sollicitées par les centres de décision politique, d'abord par manque de financement de la recherche, mais aussi parce que les travaux réalisés sont taxés d'être trop théoriques et sans teneur qui puisse guider les décideurs politiques. C'est ainsi qu'en 1997 l'AGEPE a sollicité le CIRES afin de réaliser une étude sur l'évaluation du Programme d'aide à l'embauche (PAE), dans le but de redynamiser ce programme. Les résultats de l'étude n'ont toutefois pas pu être validés, la direction de la promotion de l'emploi de l'AGEPE jugeant la démarche analytique trop théorique et subjective.

## 5 Conclusion

Le diagnostic du marché de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire révèle que la situation est plus que préoccupante. Les réponses à la crise de l'emploi chez les jeunes nécessitent donc un apport de connaissances empiriques, marquées par une rupture par rapport aux politiques et programmes déployés. En conséquence, des connaissances et mesures urgentes et innovantes sont indispensables afin de faire face à la situation de l'emploi des jeunes. Également, des mesures d'accompagnement qui prendraient la forme de réformes structurelles devraient être mises en œuvre afin de corriger les dysfonctionnements du marché du travail. Enfin, un plan d'action opérationnel avec un mécanisme de dialogue inclusif devra être élaboré afin de faciliter la réalisation des propositions contenues dans cette étude diagnostique.

L'ensemble des actions visant à redonner du souffle à l'emploi des jeunes pourraient significativement être soutenues par un programme de recherche, permettant ainsi d'améliorer les connaissances sur les besoins des jeunes, dont les bénéficiaires potentiels sont les ministères chargés de la formation professionnelle et technique et de l'enseignement supérieur et, surtout, les structures responsables de l'emploi des jeunes, et en premier lieu l'Agence pour l'emploi des jeunes (AEJ) et le ministère dédié à l'emploi des jeunes.

Finalement, un programme de recherche sur l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire aurait une valeur ajoutée considérable sur la qualité des décisions visant à promouvoir l'emploi et la réduction de la pauvreté.



ANOUK DELAFORTRE / EC-ECHO

## Bibliographie

- AGEPE (2014), « ENSETE 2013, Rapport final », Côte d'Ivoire, août 2014.
- AGEPE (2013), « Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012, Rapport de synthèse Rapport Enquête emploi 2012 », Observatoire de l'Emploi, des Métiers et de la Formation. AGEPE, juillet 2013, document de travail.
- BAD (2013), « Rapport d'évaluation – Appui à l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes », document de travail.
- BIT (2015), *Travail décent, Emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest, quelles solutions?* Périodique, Édition, 2015.
- BIT (2011), « Cadre institutionnel et réglementaire du marché du travail en Côte d'Ivoire », document de travail.
- BIT (2011), « Promouvoir la création d'emplois pour les jeunes dans les entreprises multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement : Côte d'Ivoire », (Secteur de l'emploi) *Rapport sur l'Emploi*, 2011, n° 13, 55 p.
- BIT (2010), « Analyse du marché du travail en Côte d'Ivoire », document de travail.
- BIT (2009), « Entrepreneuriat et employabilité des jeunes en Côte d'Ivoire », document de travail.
- BIT (1999), « Coordination des politiques d'emploi », document de travail.
- BIT (1982), « Le syndrome du diplôme et le chômage des diplômés, réflexions de synthèse », *Le syndrome du diplôme et le chômage des diplômés : rapport*, volume 5, Jobs and Skills Programme for Africa.
- CAPEC (2012), « Évaluation des mesures en matière d'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire », document de travail.
- Côte d'Ivoire – Ministère du Travail (2009), « *Programme par pays pour un travail décent* (PPTD), 2008-2013 », OIT, Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, document de travail.
- Côte d'Ivoire – MEMEASFP (2014), *Politiques et dispositifs d'insertion professionnelle et création d'emplois* », Rapport Pays de l'ADEA « Formation, insertion professionnelle et emploi des jeunes », document de travail réalisé par Pierre Ange Désiré DANHO, économiste, directeur général de l'Emploi.
- DGE (2012), « Politique nationale de l'emploi », document de travail.
- DOMARAUD, Z. M. A. (2003), *Le chômage de longue durée en Côte d'Ivoire – Analyse et politique*, thèse de doctorat.
- FMI (2012), « Rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté – Rapport d'avancement annuel », document de travail.
- GRATIER, A. (2007), *Employabilité des jeunes en Côte d'Ivoire*, mémoire de DEA-PTCI, Université de Cocody, Abidjan.
- INS (2008), « Rapport de l'Enquête niveau de vie des ménages en 2008 », rapport provisoire, document de travail.
- INS (1999), « Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV98) en Côte d'Ivoire, analyse de l'emploi », document de travail.
- KOUADIO, B. M. (2005), « Analyse de la pauvreté des chômeurs de longue durée en Côte d'Ivoire », *Économie appliquée*, tome LVIII, 2005, n° 3, p. 105-127.
- KOUAKOU, K. C. (2012), « Urban youth labour supply and the employment policy in Côte d'Ivoire », AERC research paper 240, Nairobi.
- KOUAKOU, K. C. (2011), « Politique active d'emploi et employabilité dans la ville d'Abidjan », *Économie appliquée*, tome LXV, n° 3.
- KOUAKOU, K. C. (2006), *Insertion professionnelle des jeunes urbains et politique active d'emploi en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat unique, Université de Cocody, Abidjan.
- LACHAUD, J.-P. (1996), « Le désengagement de l'État et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone », Genève, Institut International d'Études sociales.
- MINISTÈRE DU PLAN (2012), « Programme national pour le développement », PND 2012-2015, Côte d'Ivoire, document de travail.
- PNUD (2009), « Programme d'appui aux initiatives pour l'emploi des jeunes et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire », Programme régional emploi des jeunes et cohésion sociale, Prodoc, document de travail.
- ROCARD, M. (1996), *Les moyens d'en sortir*, Paris, Seuil.
- UNDAF (2012), « Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2012-2015, UNDAF Révisé », Nations Unies Côte d'Ivoire, document de travail.

### Sites Internet

Gouvernement de la Côte d'Ivoire : [http://www.gouv.ci/actualite\\_1.php?recordID=3689](http://www.gouv.ci/actualite_1.php?recordID=3689)

Institut national de la statistique : <http://www.ins.ci/n/>

African Economic Outlook : [http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/CN\\_data/Cn\\_Long\\_FR/Côte\\_d\\_Ivoire\\_2015.pdf](http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/CN_data/Cn_Long_FR/Côte_d_Ivoire_2015.pdf)

ZUEHLKE, E. (2009), Population Reference Bureau : « L'emploi et le sous-emploi des jeunes en Afrique sub-saharienne ». <http://www.prb.org/FrenchContent/Articles/2009/EmploymentyouthSSAfrica.aspx>